

Almont-les-Junies
Aubin
Boisse-Penchot
Bouillac
Cransac
Decazeville
Firmi
Flagnac
Livinhac-le-Haut
Saint-Parthem
Saint-Santin
Viviez

PLU*i*H

**DOSSIER APPROUVE LE 11/03/2021
EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

4. Annexes
4.2. Annexes *sanitaires*
4.2.1. Assainissement
4.2.2. Eau potable
4.2.3. Défense incendie
4.2.4. Traitement des déchets

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté



Almont-les-Junies
Aubin
Boisse-Penchot
Bouillac
Cransac
Decazeville
Firmi
Flagnac
Livinhac-le-Haut
Saint-Parthem
Saint-Santin
Viviez

PLU*i*H

**DOSSIER APPROUVE LE 11/03/2021
EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL VALANT PLH**

4. Annexes
4.2. Annexes sanitaires
4.2.1. Assainissement

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté



NOTICE ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif sur la commune

1. Le réseau actuel

Depuis le 1er janvier 2017, Decazeville Communauté a la responsabilité du cycle de l'eau sur son territoire et assure à ce titre l'assainissement des eaux usées pour l'ensemble de sa population :

- Decazeville Communauté assure le traitement des eaux usées et gère toutes les stations d'épuration de son périmètre.
- La gestion de l'assainissement non collectif (diagnostic, conseil et contrôle) est assurée par le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), qui dépend de la communauté de communes.

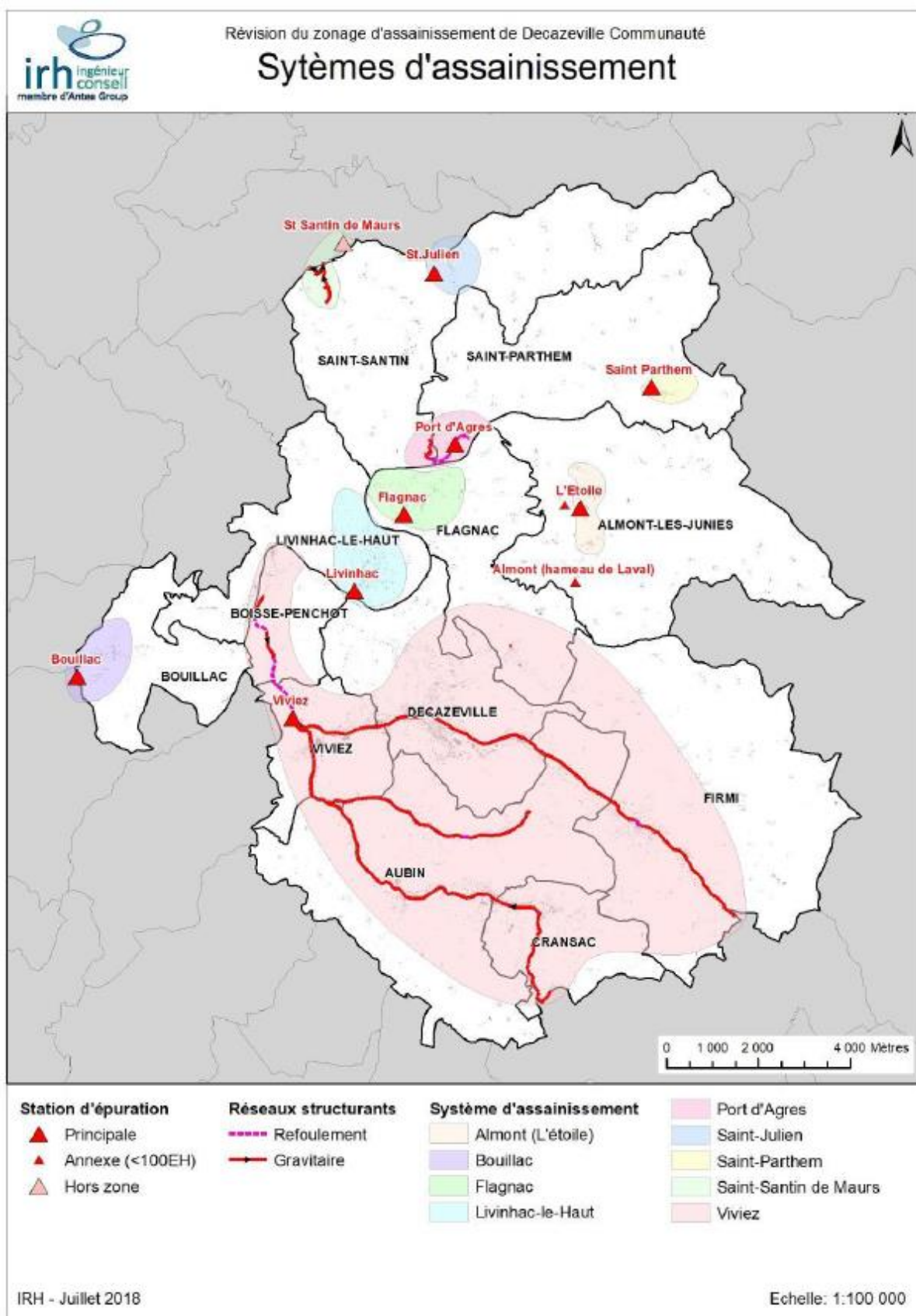
La gestion des eaux pluviales reste à la charge des communes.

La réflexion autour du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales est menée à l'échelle de ces 12 communes.

2. Les stations de traitement

Le territoire d'étude compte plusieurs stations d'épuration des eaux usées (STEP) qui traitent les effluents des différentes communes et de leurs hameaux. Le tableau ci-dessous et la carte page suivante récapitule les STEP inventoriées sur les territoires ou en périphérie.

Commune d'implantation	Identifiant de la STEP	Code SANDRE	Capacité	Caractéristiques	Mise en service	Zone traitée
VIVIEZ	Viviez (DECAZEVILLE)	0512305V001	25 000 EH	Biofiltre + aération	1985	Aubin, Boisse-Penhot, Cransac, Decazeville, Firmi, Flagnac (hameau de Agnac), Viviez
ALMONT-LES-JUNIES	L'Etoile	0512004V001	250 EH	Lit bactérien + Lagunage	1998	Almont-les-Junies (bourg)
ALMONT-LES-JUNIES	Hameau de Laval	0512004V003	50 EH	Filtres à sable + infiltration	2003	Almont-les-Junies (Hameau de Laval)
ALMONT-LES-JUNIES	Route de Flagnac	0512004V002	40 EH	Filtres à sable + infiltration	1998	Almont-les-Junies (Route de Flagnac)
FLAGNAC	Flagnac	0512101V001	800 EH	Lit bactérien + Lagunage	1998	Flagnac (bourg)
SAINT PARTHEM	Port d'Agrès	0512240V002	390 EH	Filtres plantés de roseaux	2011	Saint Parthem (hameau de Port d'Agres), Saint-Santin (hameau de Vialenq)
SAINT PARTHEM	Saint Parthem	0512240V001	300 EH	Filtres plantés de roseaux	2011	Saint Parthem (bourg)
LIVINHAC-LE-HAUT	Livinhac	0512130V001	1 125 EH	Boues activées	1993	Livinhac-le-Haut
BOUILLAC	Bouillac	0512030V001	600 EH	Disques biologiques	2009	Bouillac
SAINT-SANTIN	Saint Julien de Piganiol	0512246V001	175 EH	Filtres plantés de roseaux	2010	Saint Santin (hameau de Saint Julien de Piganiol)
SAINT-SANTIN-DE MAURS (HORS ZONE D'ETUDE)	Saint Santin de Maurs	0515212V001	400 EH	Lagunage naturel	1993	Saint Santin (bourg)



L'assainissement non collectif sur la commune

Le diagnostic et le contrôle de l'assainissement non collectif sur le territoire est assuré par le SPANC. Jusqu'au 1er janvier 2018, chaque ancienne communauté de communes disposait de son propre service.

Lors du diagnostic du patrimoine réalisé en 2015/2016, 2 280 foyers disposant d'un assainissement autonome été référencés, dont 1 534 sur l'ancienne CCDA et 746 sur l'ancienne CCVL :

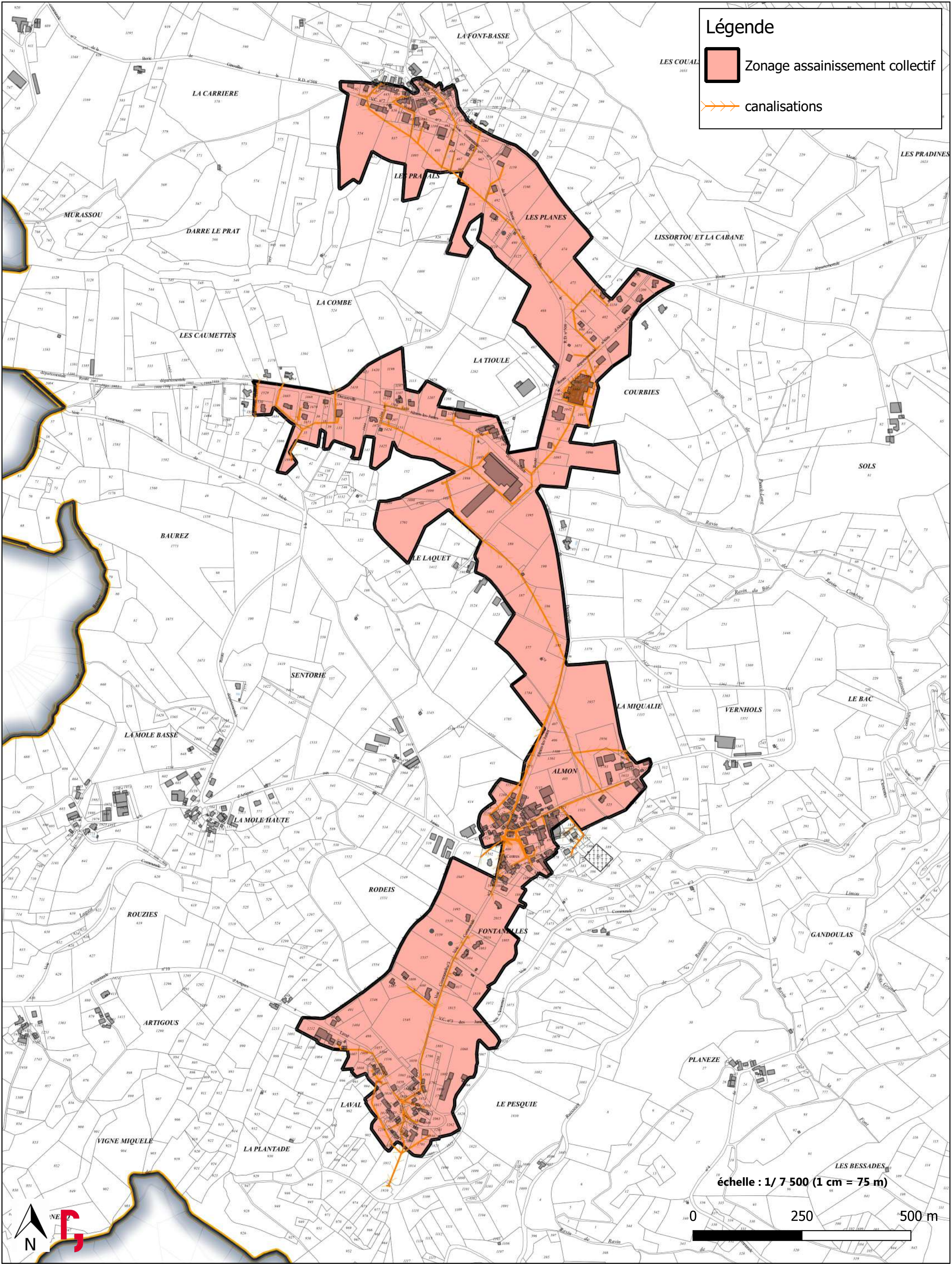
Communes		Installations ANC
CCBDA	Aubin	414
	Cransac	177
	Firmi	393
	Viviez	41
	Decazeville	509
CCVL	Bouillac	35
	Boisse-Penchot	45
	Livinhac-le-Haut	138
	Flagnac	163
	Almont-les-Junies	107
	Saint-Parthem	96
	Saint-Santin	162
TOTAL		2 280

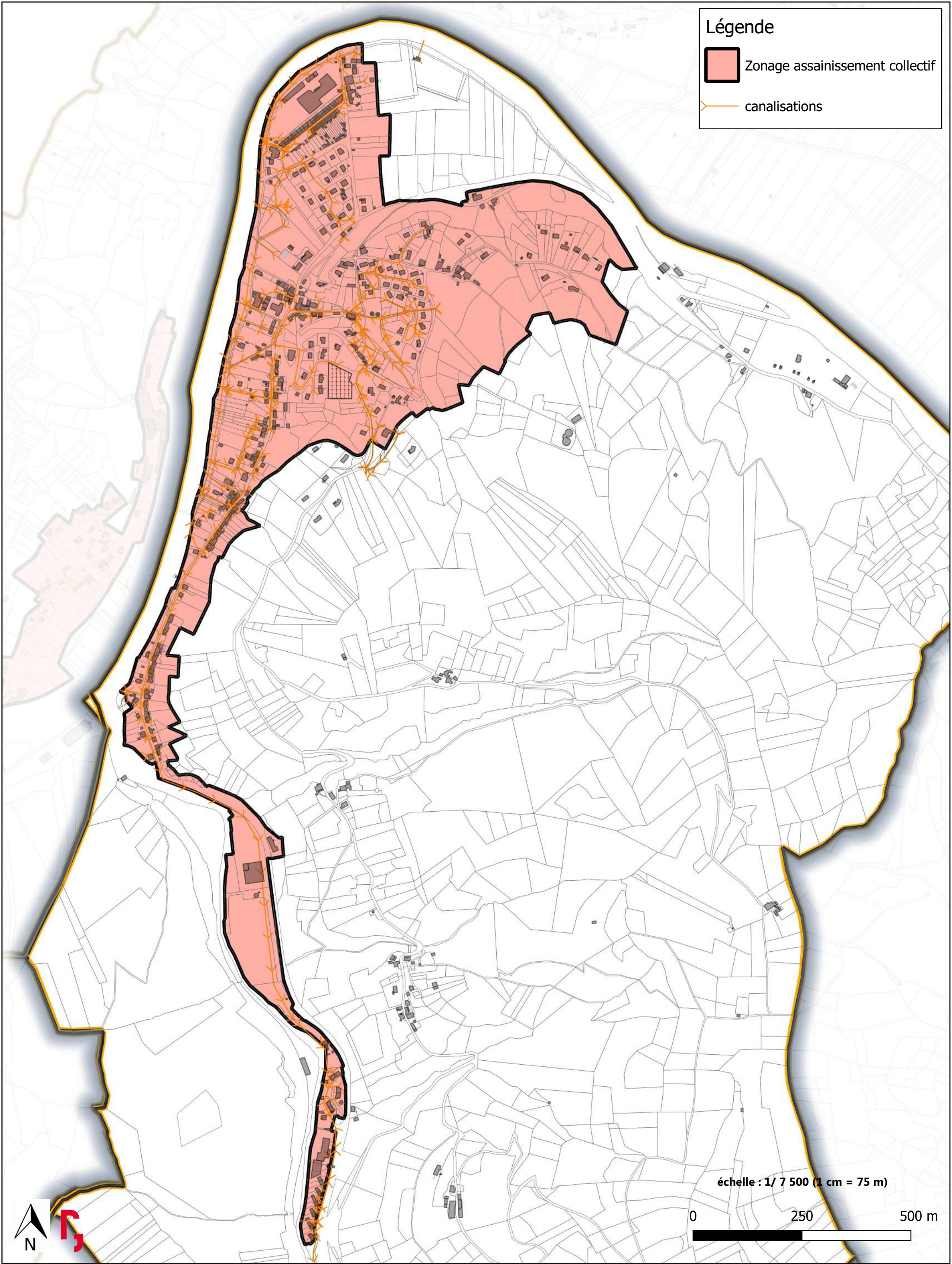
À noter que les données des installations présentes sur la CCVL sont basées sur une estimation réalisée dans le cadre de l'étude de transfert des compétences.

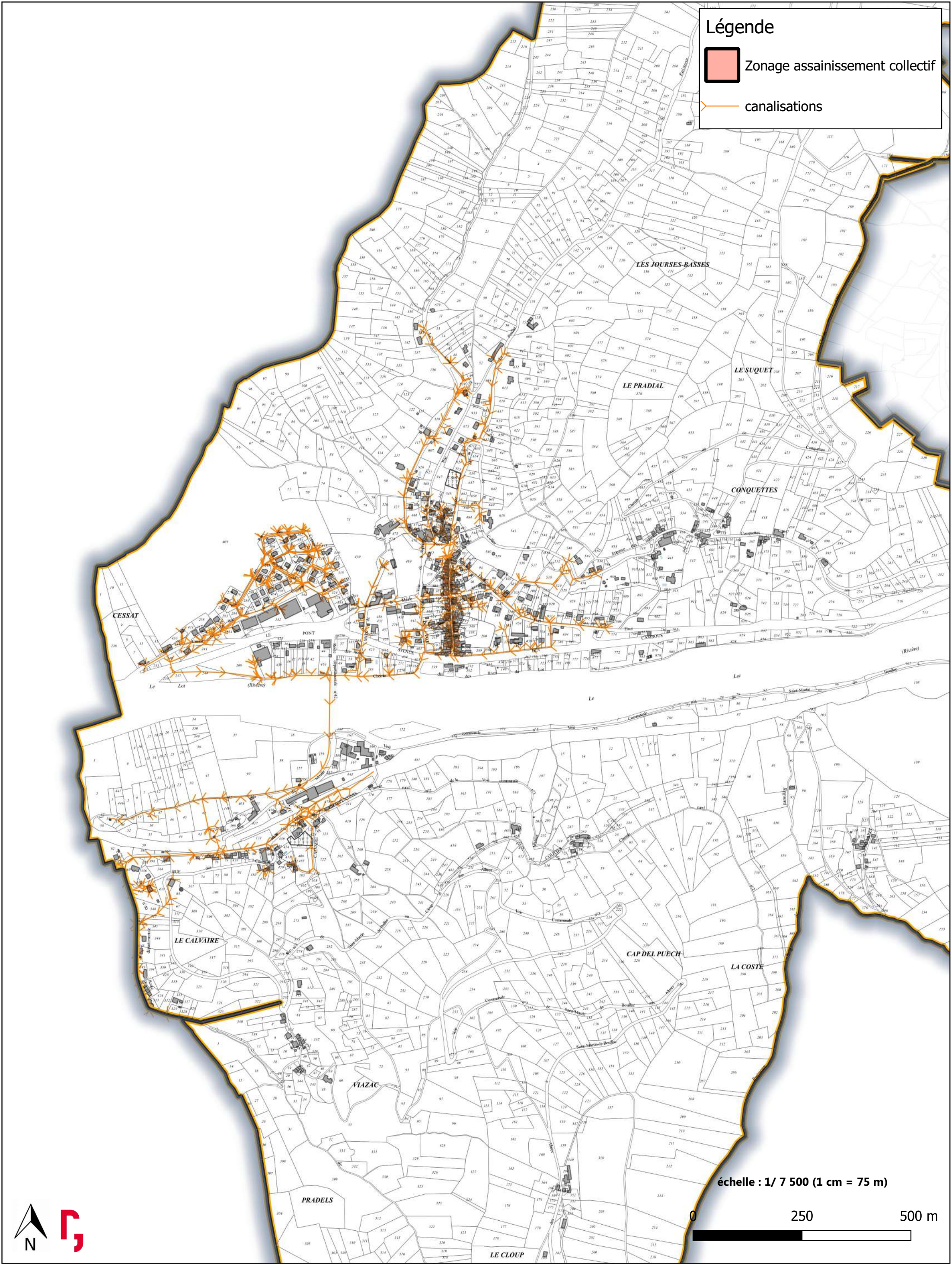
Un diagnostic complet des installations d'assainissement autonome a été réalisé sur les 5 communes de l'ex-CCDA entre 2012 et 2013. Le bilan de ce diagnostic montre que seulement 5% des installations inspectées obtiennent un avis acceptable, et 52% un avis acceptable avec réserves. Au total, 42% (538 installations) présentent un avis non acceptable, c'est-à-dire qu'une pollution du milieu naturel et/ou des problèmes de salubrité publique ont été identifiés.

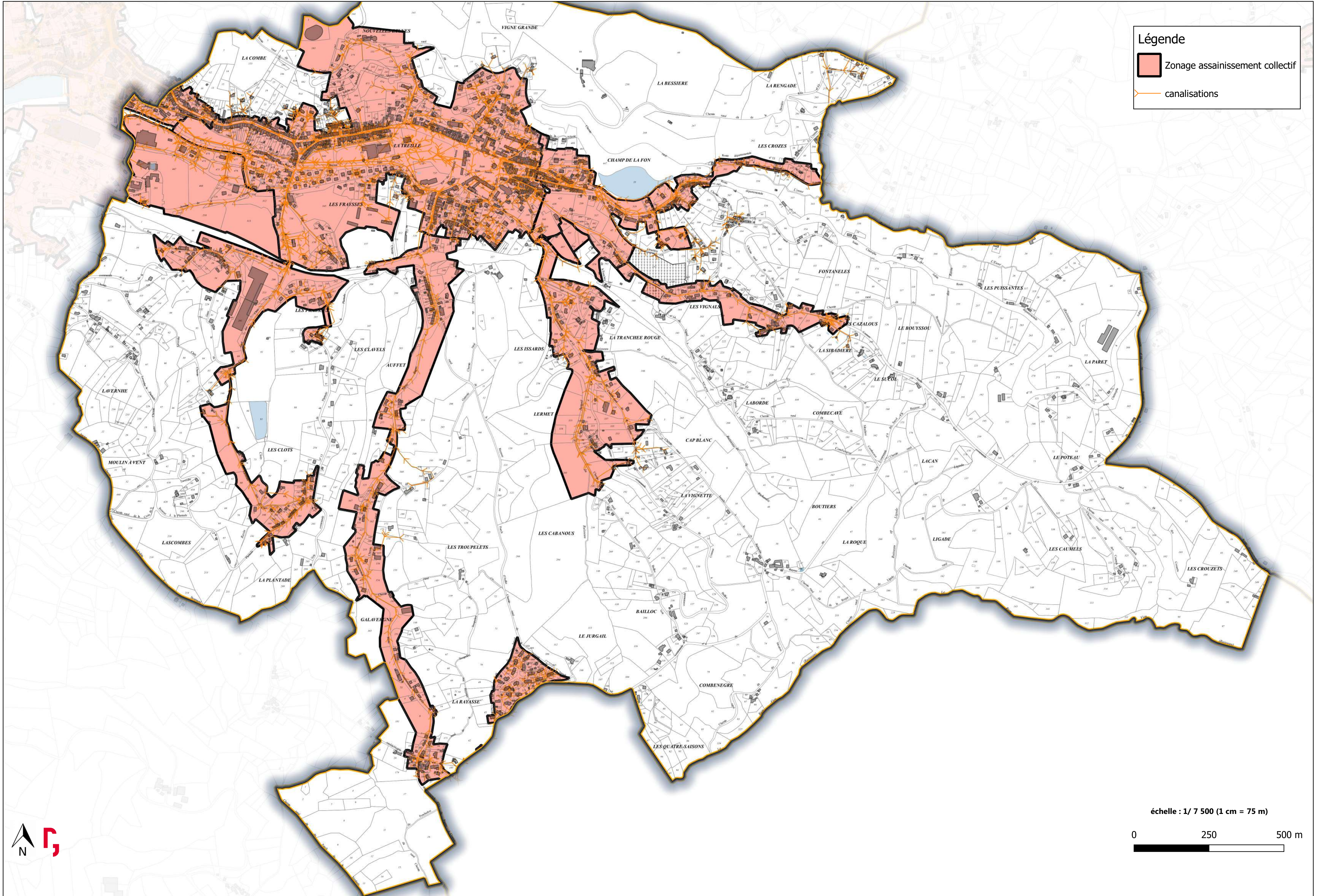
Suite à ces diagnostics, plus de 80 installations ont fait l'objet d'une demande de réhabilitation.

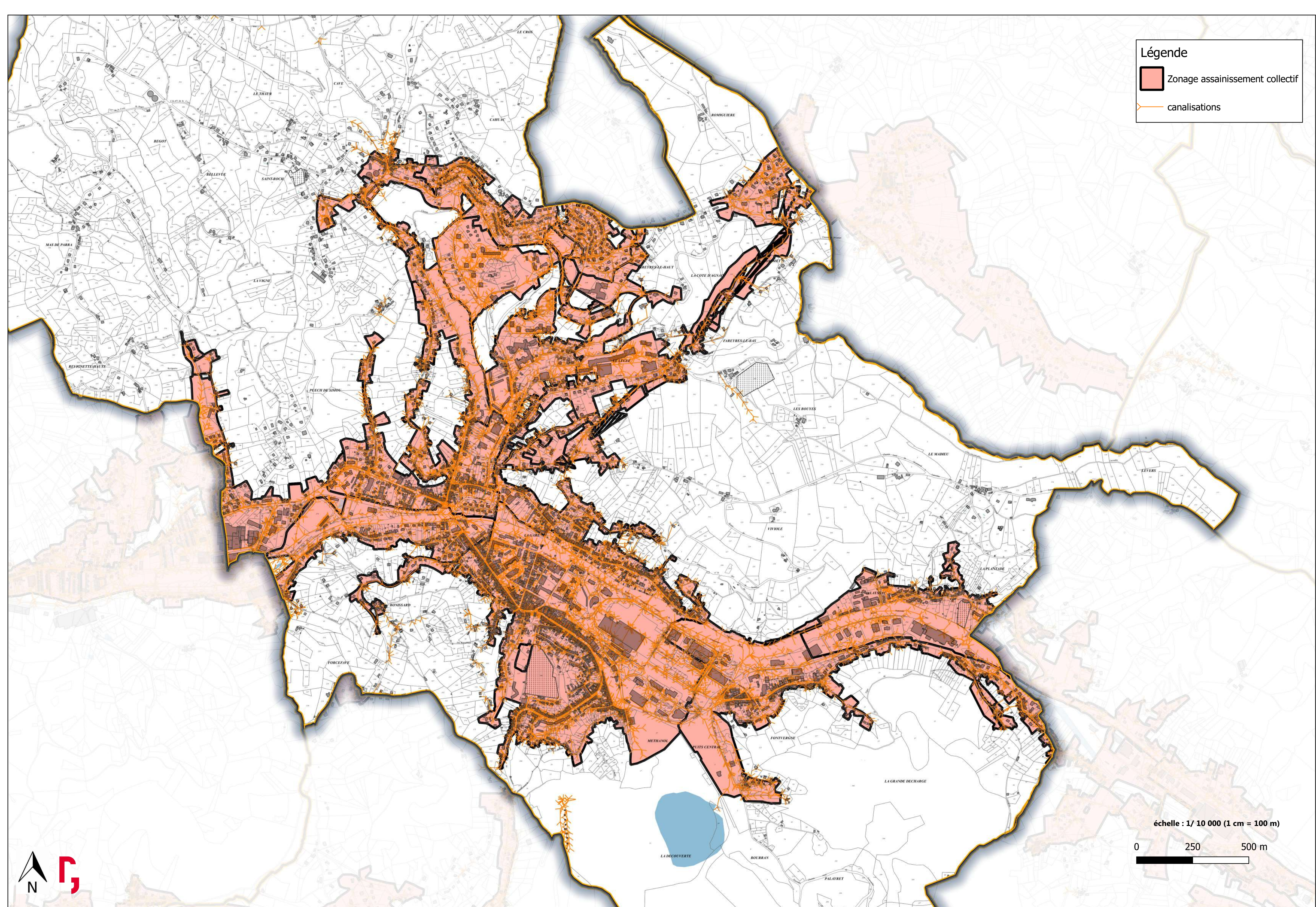
Nous ne disposons pas de données quant à l'état des assainissements autonomes sur l'ancienne CCVL. Le pourcentage de conformité des installations sur ce territoire rural doit être proche sinon inférieur à celui du bassin Decazeville-Aubin.









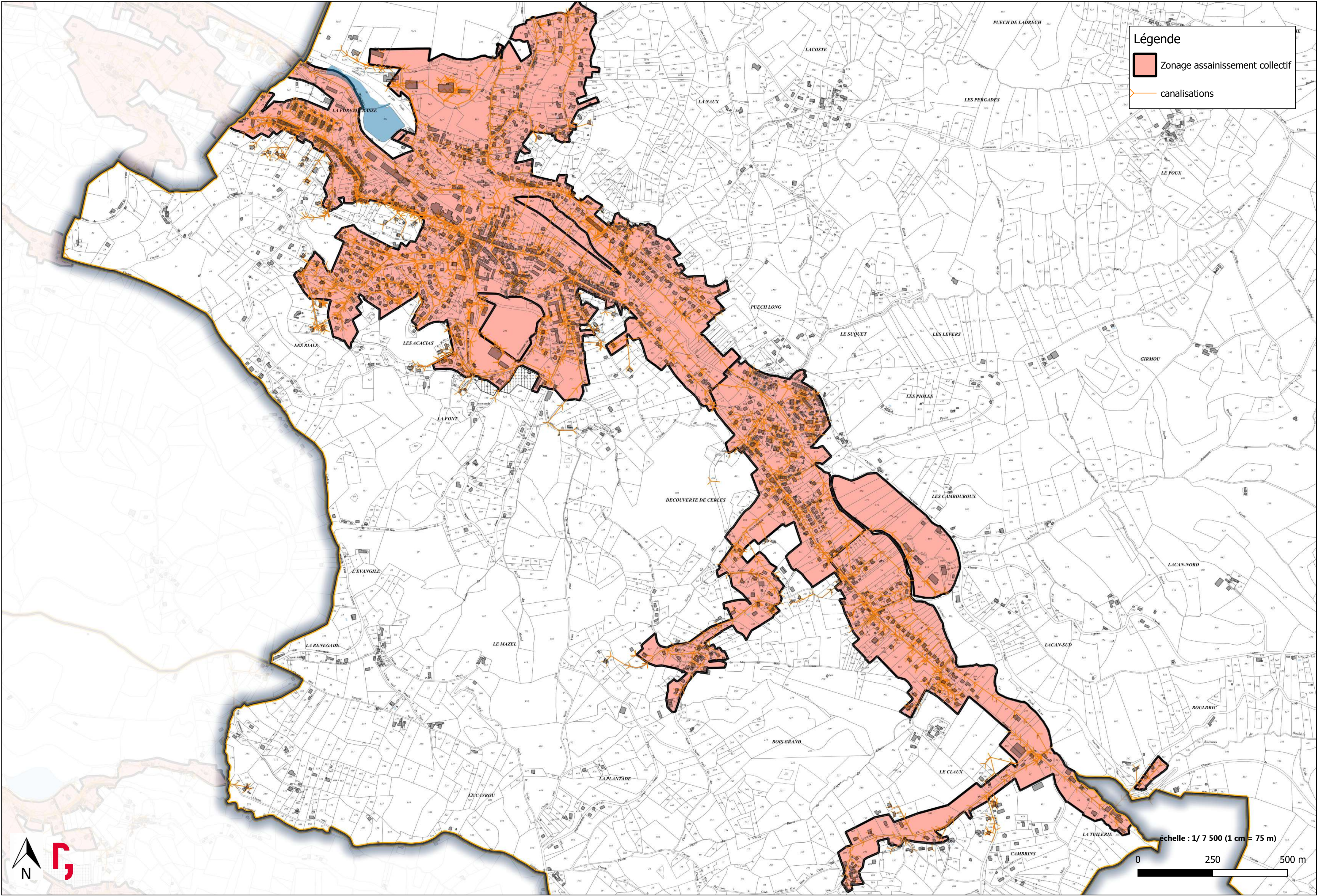


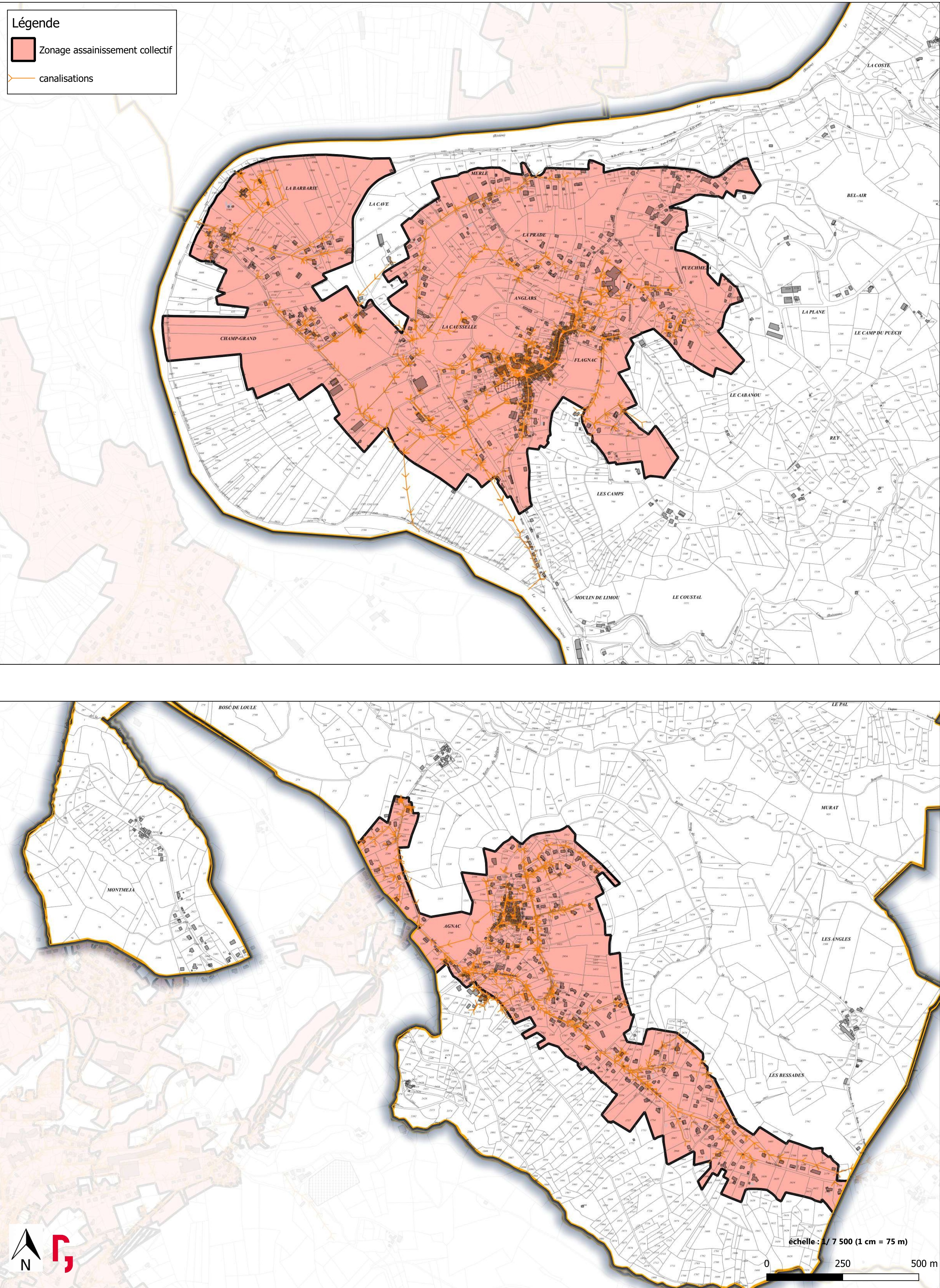
Légende

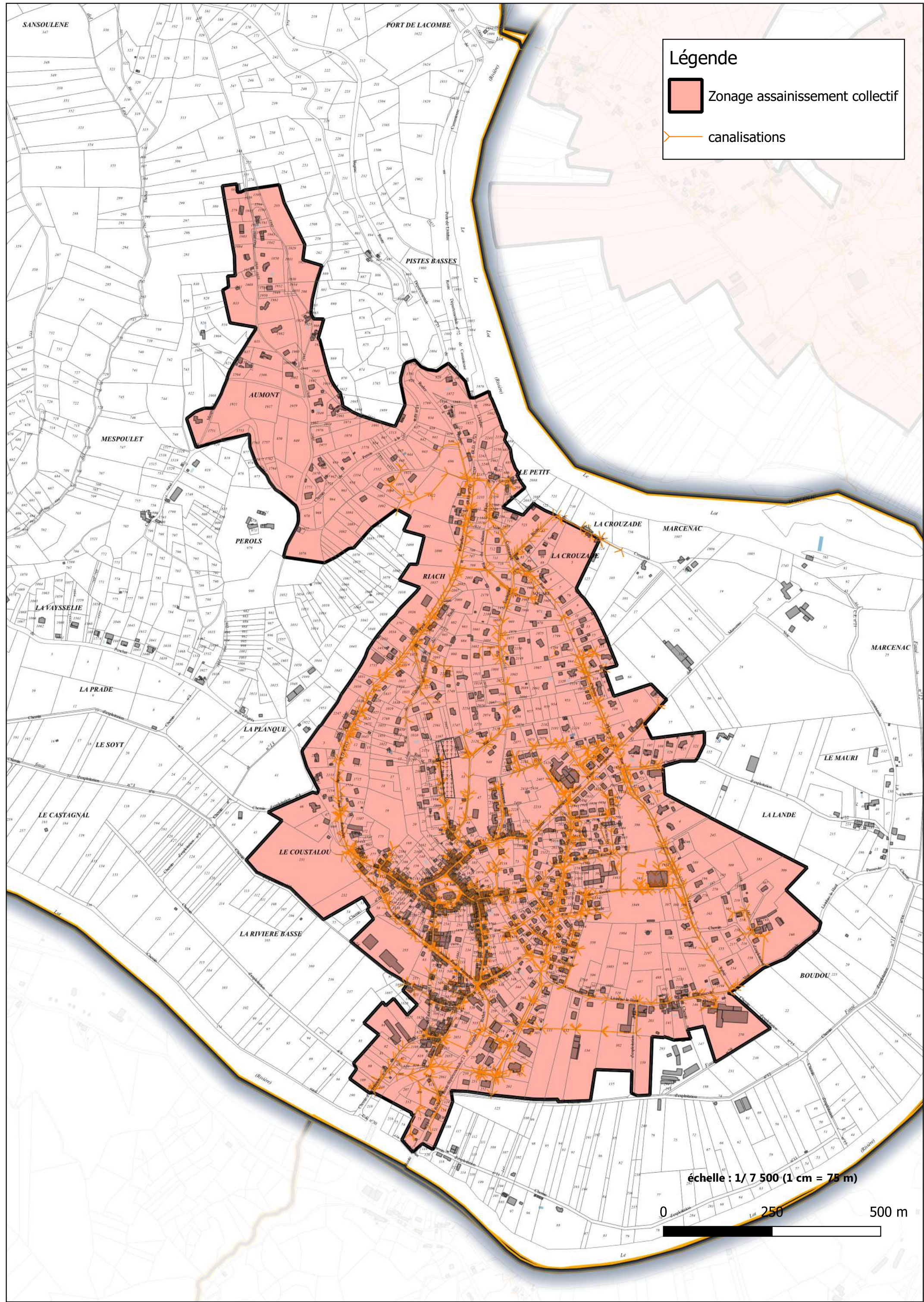
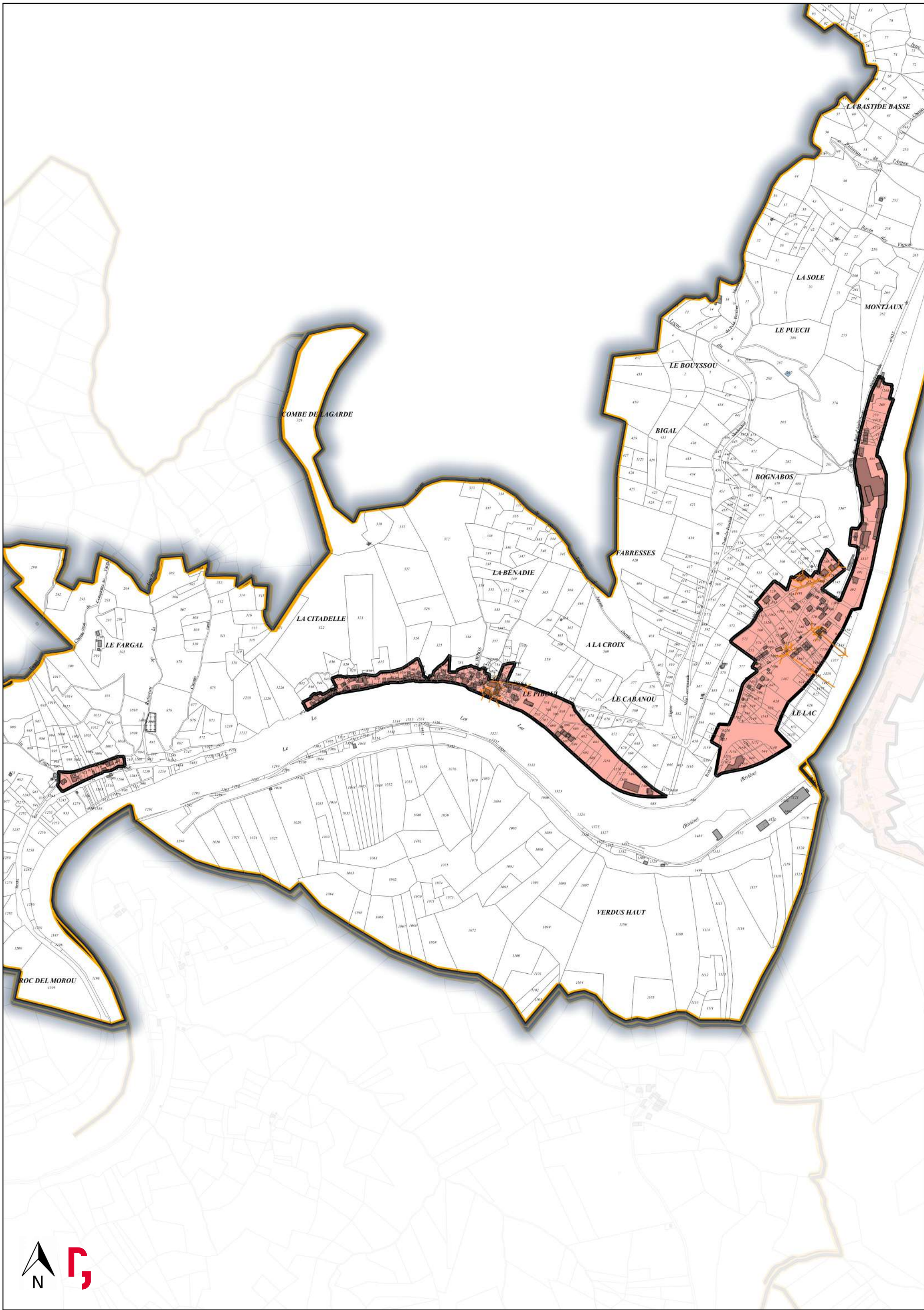
- Zonage assainissement collectif
- canalisations

échelle : 1/ 10 000 (1 cm = 100 m)





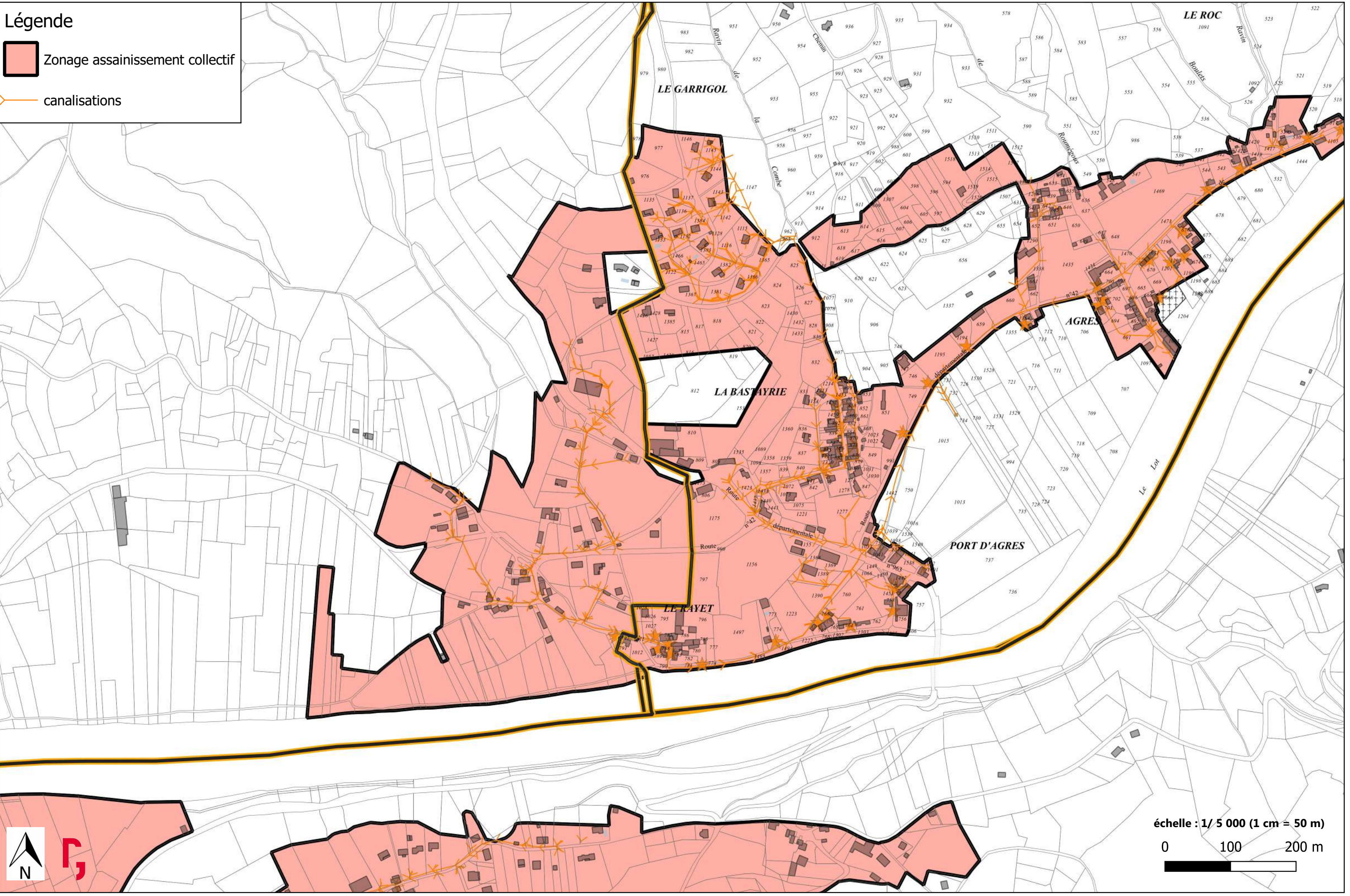


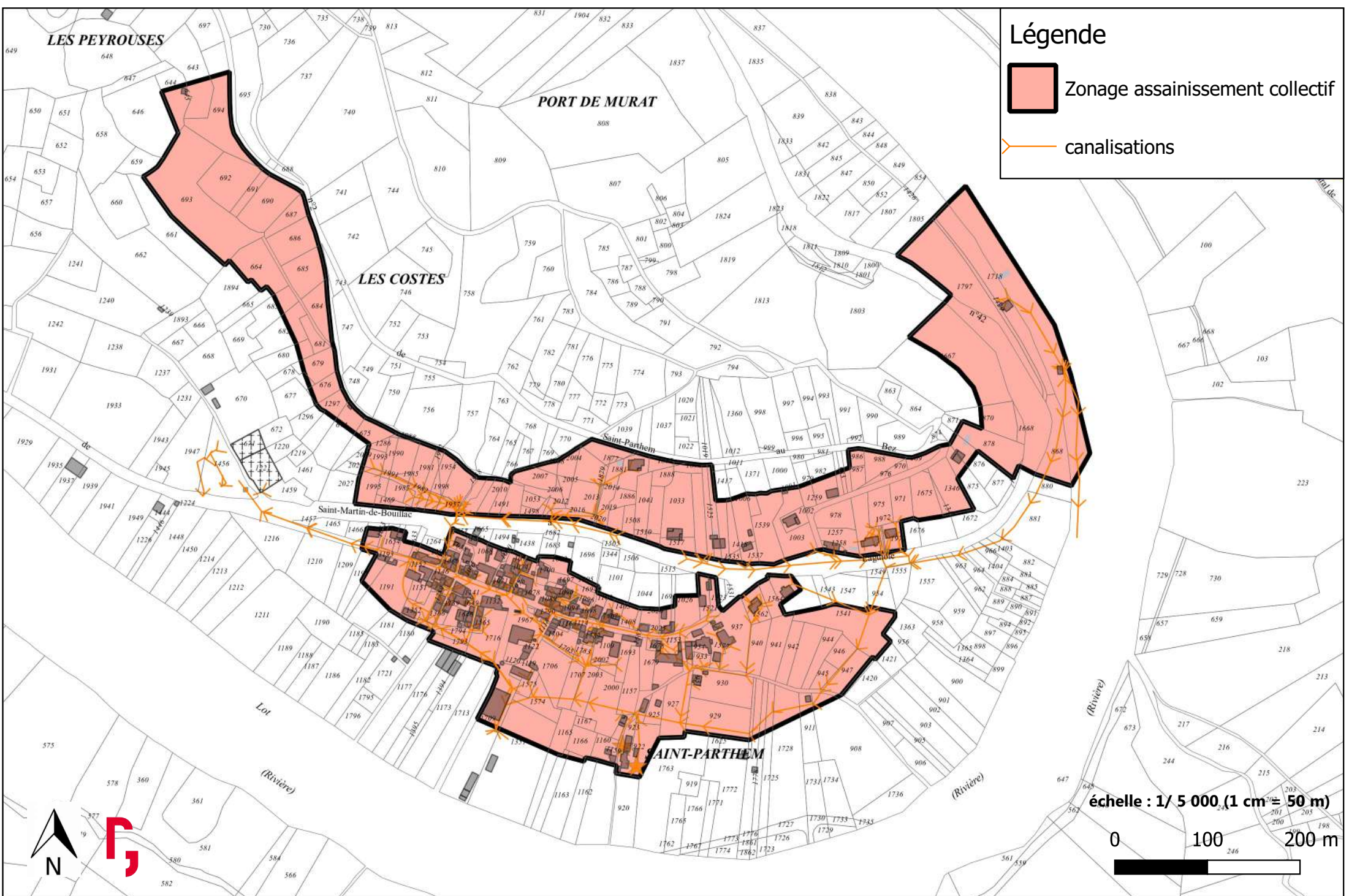


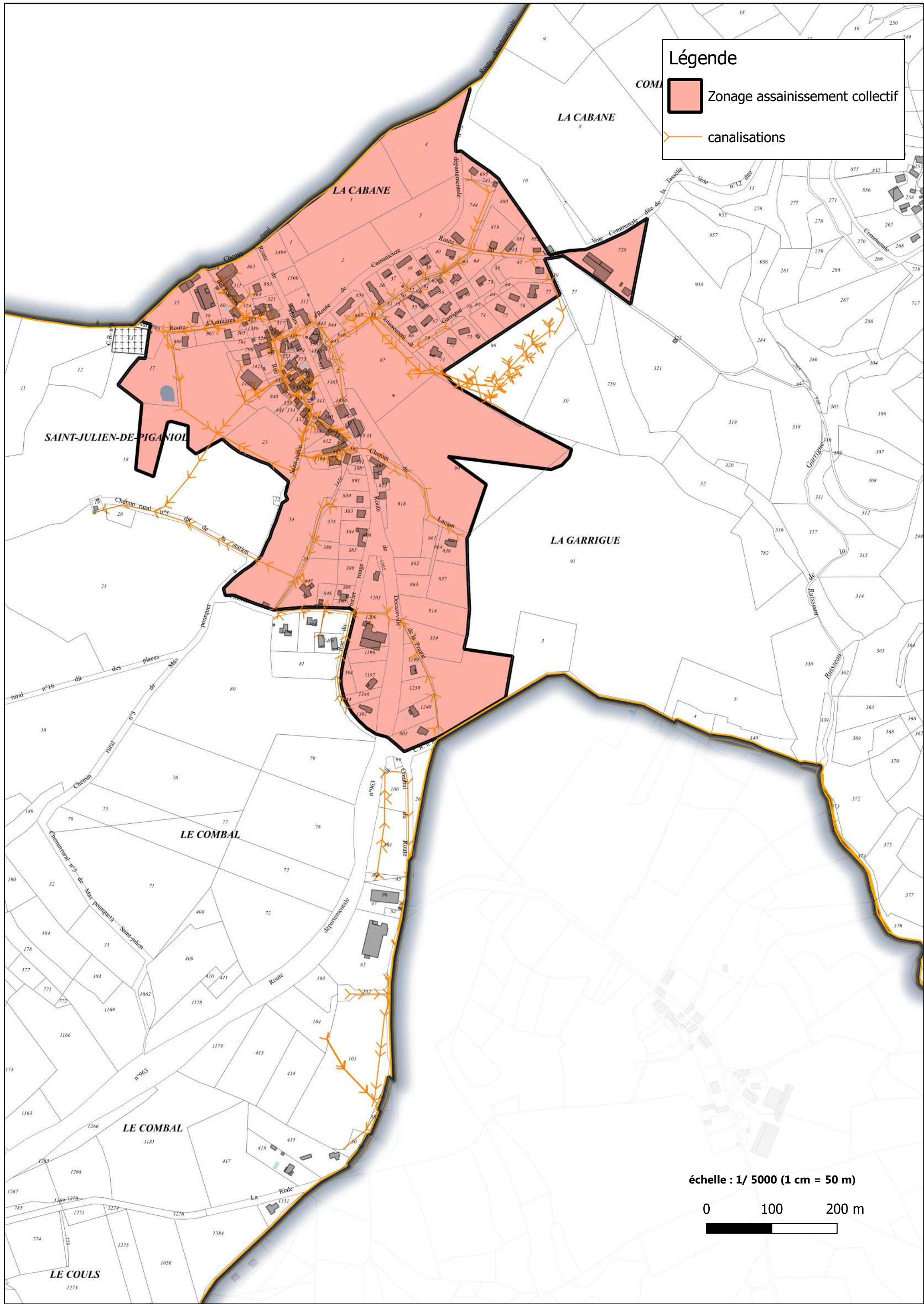
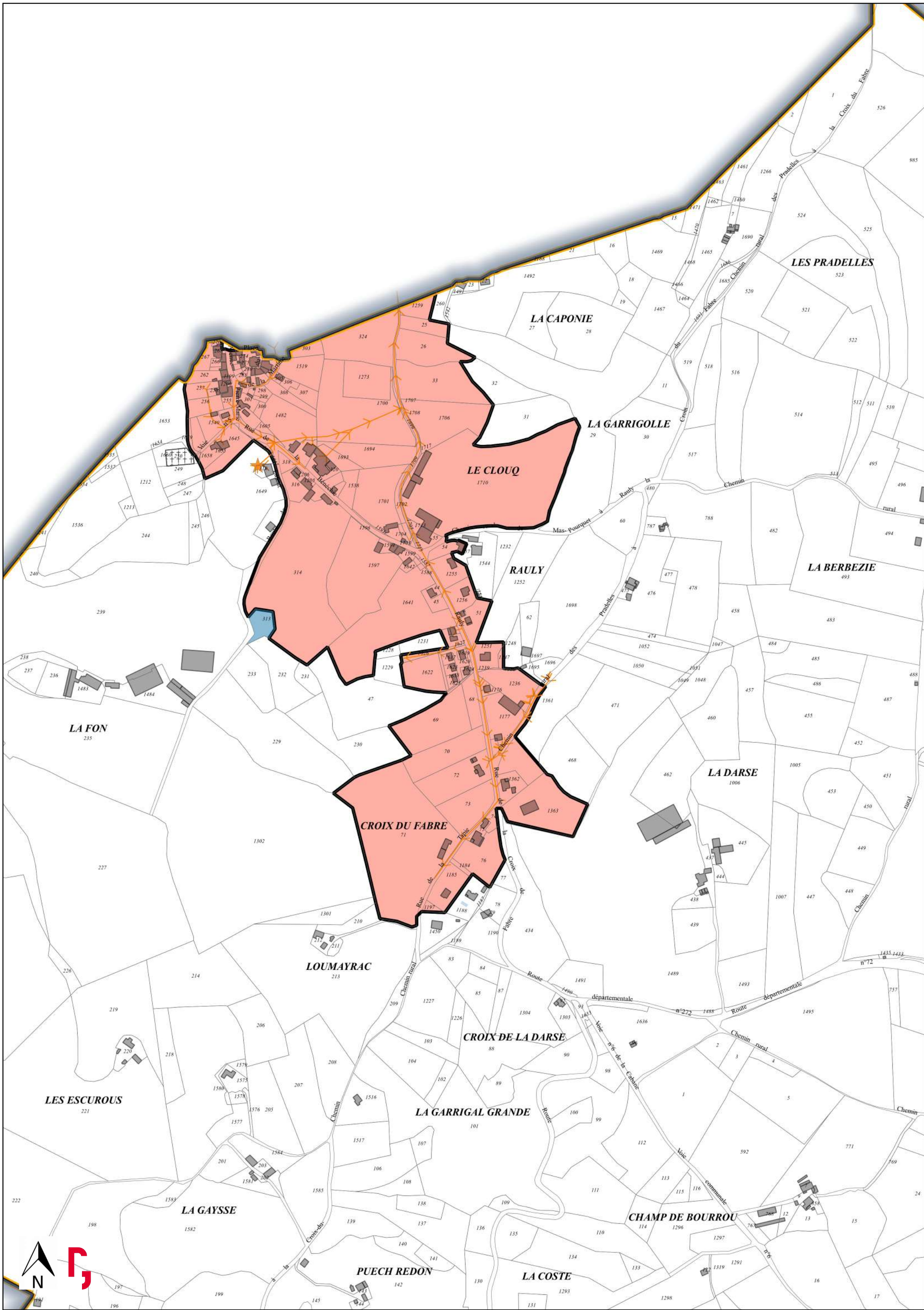
Légende

Zonage assainissement collectif

canalisations







Légende

COM

 Zonage assainissement collectif

 canalisations

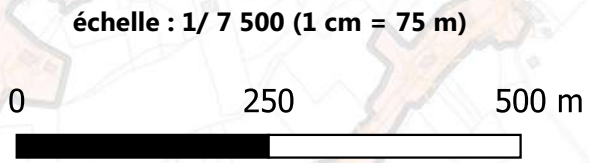
échelle : 1/ 5000 (1 cm = 50 m)



Légende

 Zonage assainissement collectif

 canalisations



Almont-les-Junies
Aubin
Boisse-Penchot
Bouillac
Cransac
Decazeville
Firmi
Flagnac
Livinhac-le-Haut
Saint-Parthem
Saint-Santin
Viviez

PLU*i*H

**DOSSIER APPROUVE LE 11/03/2021
EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL VALANT PLH

4. Annexes
4.2. Annexes sanitaires
4.2.2. Eau potable

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté



NOTICE ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La production et la distribution d'eau potable font partie des compétences de la Communauté de Communes.

Le service de l'eau, c'est aussi :

- Une direction pour planifier et pérenniser la gestion, et suivre les travaux
- Des agents de terrain spécialisés, œuvrant au quotidien pour exploiter les installations, assurer les astreintes et répondre aux urgences
- Un centre technique et un accueil du public, situés à Fontvergnès à Decazeville

Les missions du service des eaux :

- Répondre aux demandes et informer les usagers
- Sécuriser les ressources en eau et s'engager dans une politique d'économie de l'eau
- Préserver la qualité des milieux naturels par une maîtrise du traitement des eaux
- Harmoniser et améliorer la qualité des services actuels

La radio-relève

Ce système, instauré par Decazeville Communauté à compter du 1er janvier 2018, permet de relever l'index du compteur d'un abonné à distance sans avoir à pénétrer dans sa propriété. Il présente l'avantage d'une facturation plus juste des usagers. En effet, avec la radio-relève c'est la fin prochaine des estimations de consommation.

Les modules radio-relève sont posés uniquement sur des compteurs de marque SENSUS ou ITRON, dont est équipé en grande majorité les foyers du territoire.

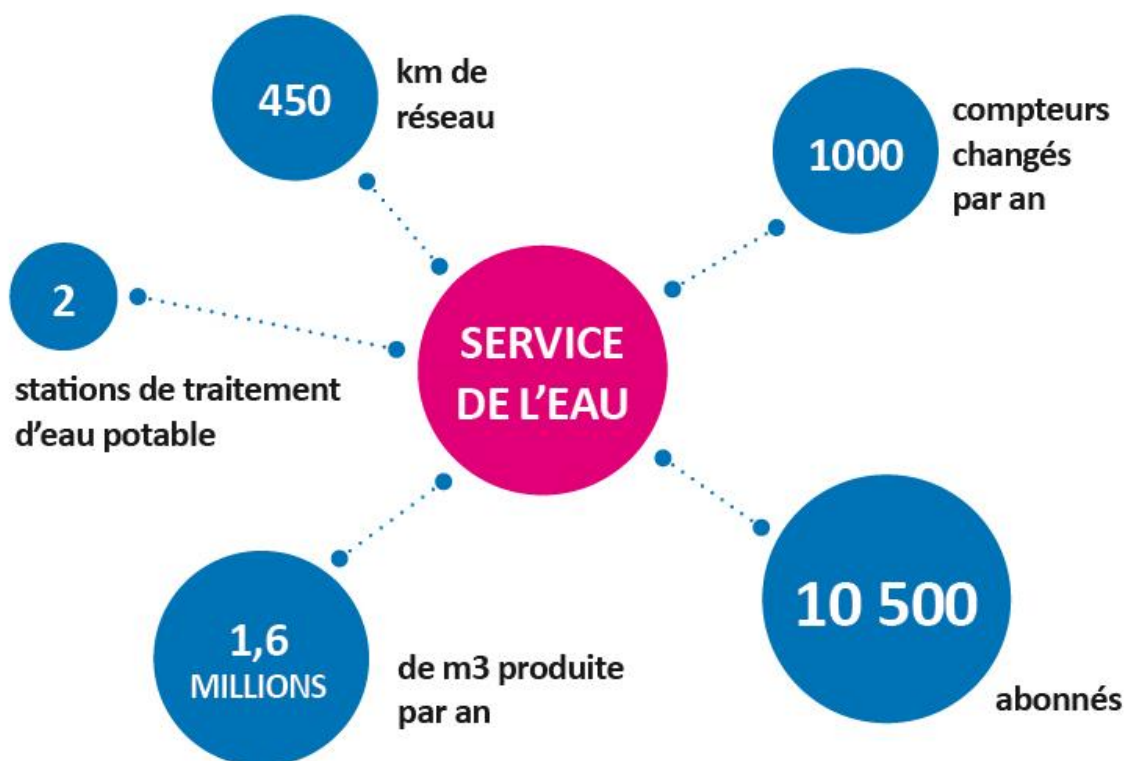
Decazeville Communauté envisage un programme de renouvellement de 2000 compteurs par an sur les 5 prochaines années.

Le module laisse la liberté à l'abonné de voir l'index de son compteur si celui-ci veut s'assurer tout au long de l'année qu'il n'y a pas de fuite chez lui. En plus de fournir l'index du compteur, le module radio donne également d'autres informations concernant le compteur de l'abonné.

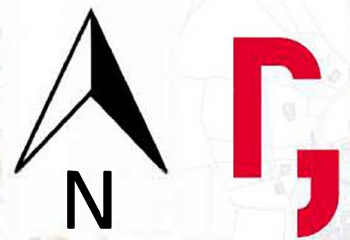
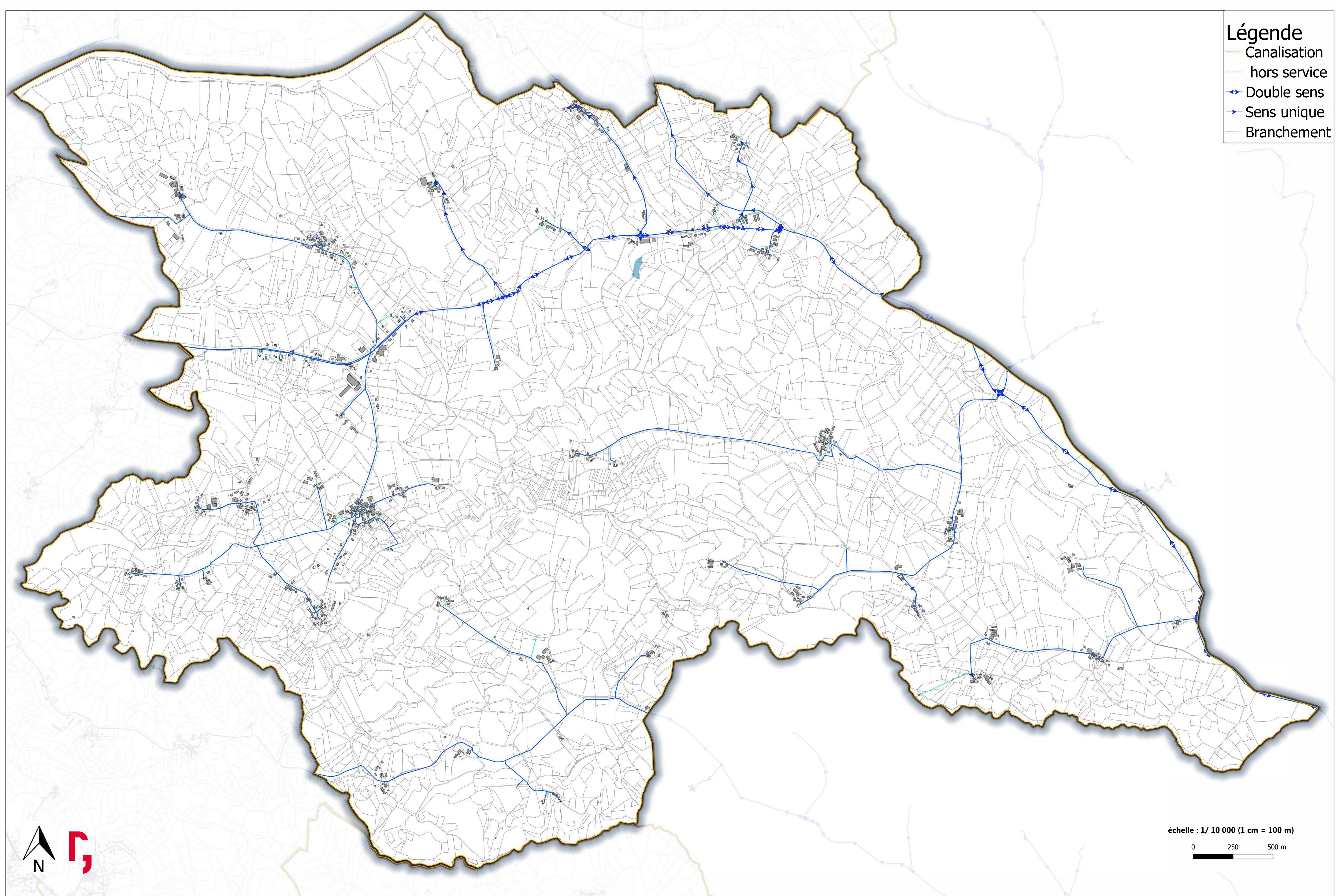
Il permet ainsi :

- une relève de compteur 2 fois par an afin de permettre d'identifier les dysfonctionnements en cours d'année.).
- de détecter une fuite après compteur chez l'abonné si celle-ci dépasse un seuil de fuite réglable de 4 l/h minimum
- de détecter les retours d'eau et de les quantifier
- de résoudre le problème de l'accès difficile à certains compteurs de par leur position
- de résoudre le problème des estimations de consommations dues aux abonnés absents lors des tournées de relève des compteurs
- de supprimer les erreurs de lecture et de saisie des index des compteurs par les agents chargés des tournées de relève.

La relève des index à distance se fait uniquement à l'aide d'un terminal de saisie portable, propriété de Decazeville Communauté. L'installation d'un module de radio-relève ne doit en aucun cas remplacer le contrôle visuel régulier du système de comptage.



- Légende**
- Canalisation
 - hors service
 - Double sens
 - Sens unique
 - Branchement



échelle : 1/ 10 000 (1 cm = 100 m)

0 250 500 m

Légende

- Canalisation
- hors service
- Double sens
- Sens unique
- Branchement

échelle : 1/ 10 000 (1 cm = 100 m)

0 250 500 m

PLUi-H DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
DOSSIER APPROUVE

4.2.2. Eau potable

Commune d'Aubin

Légende

- Canalisation
- hors service
- Double sens
- Sens unique
- Branchement

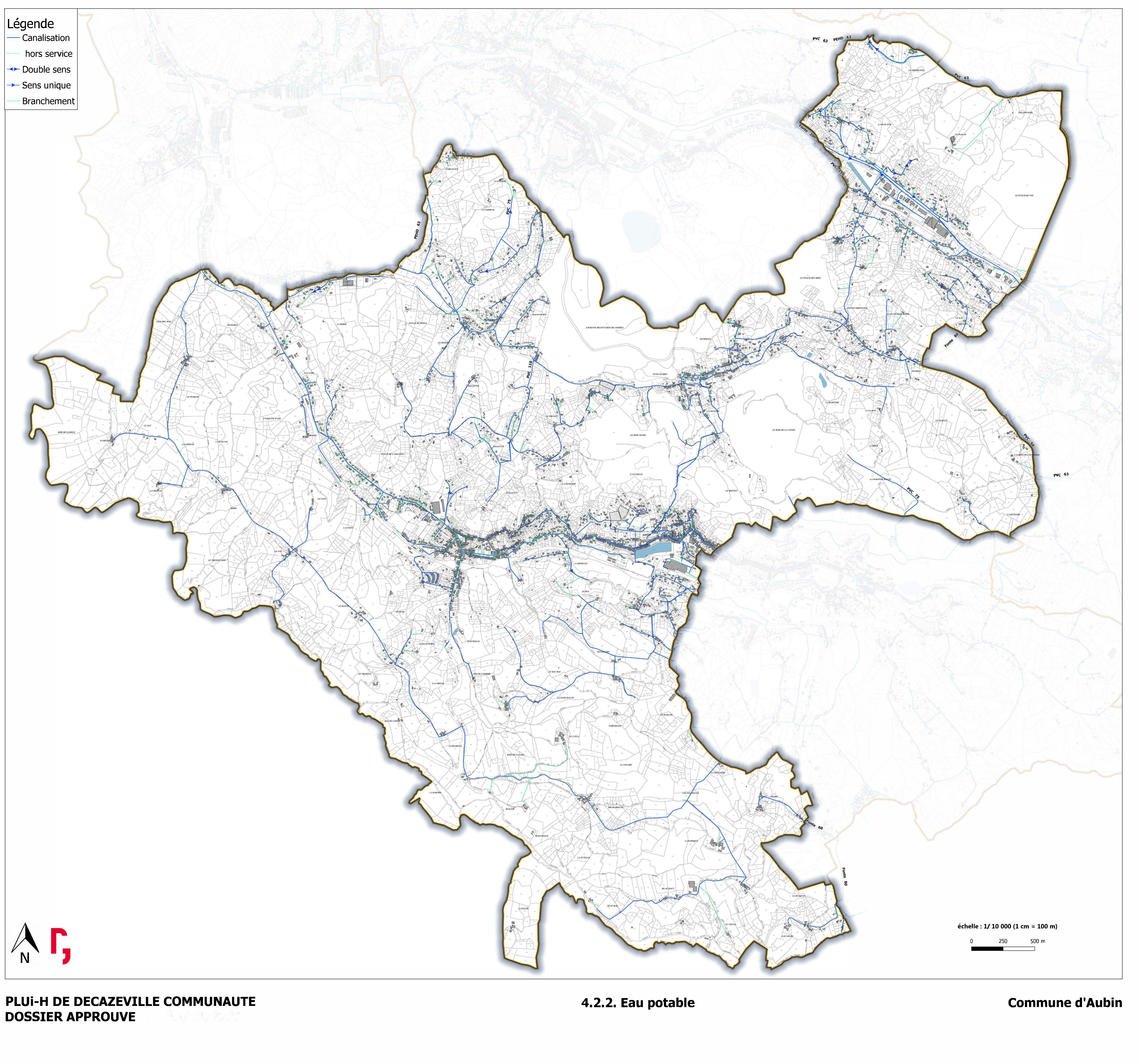
échelle : 1/ 10 000 (1 cm = 100 m)

0 250 500 m

PLUi-H DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
DOSSIER APPROUVE

4.2.2. Eau potable

Commune d'Aubin



Légende

- Canalisation
- hors service
- Double sens
- Sens unique
- Branchement

échelle : 1/ 10 000 (1 cm = 100 m)

0 250 500 m

PLUi-H DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE DOSSIER APPROUVE

4.2.2. Eau potable

Commune d'Aubin

Légende

- Canalisation
- hors service
- Double sens
- Sens unique
- Branchement

échelle : 1/ 10 000 (1 cm = 100 m)

0 250 500 m

PLUi-H DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE DOSSIER APPROUVE

4.2.2. Eau potable

Commune d'Aubin

Légende

- Canalisation
- hors service
- Double sens
- Sens unique
- Branchement

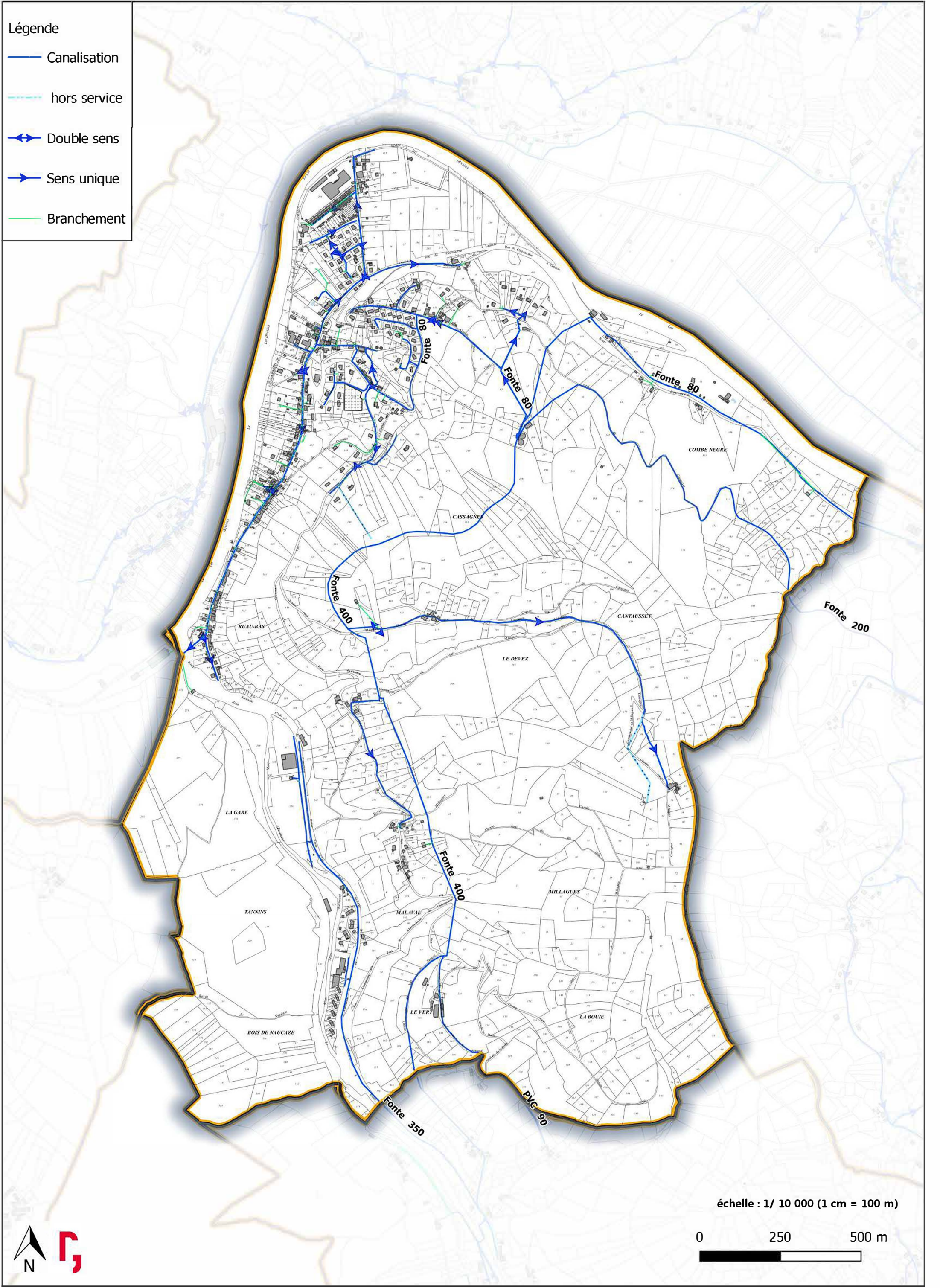
échelle : 1/ 10 000 (1 cm = 100 m)

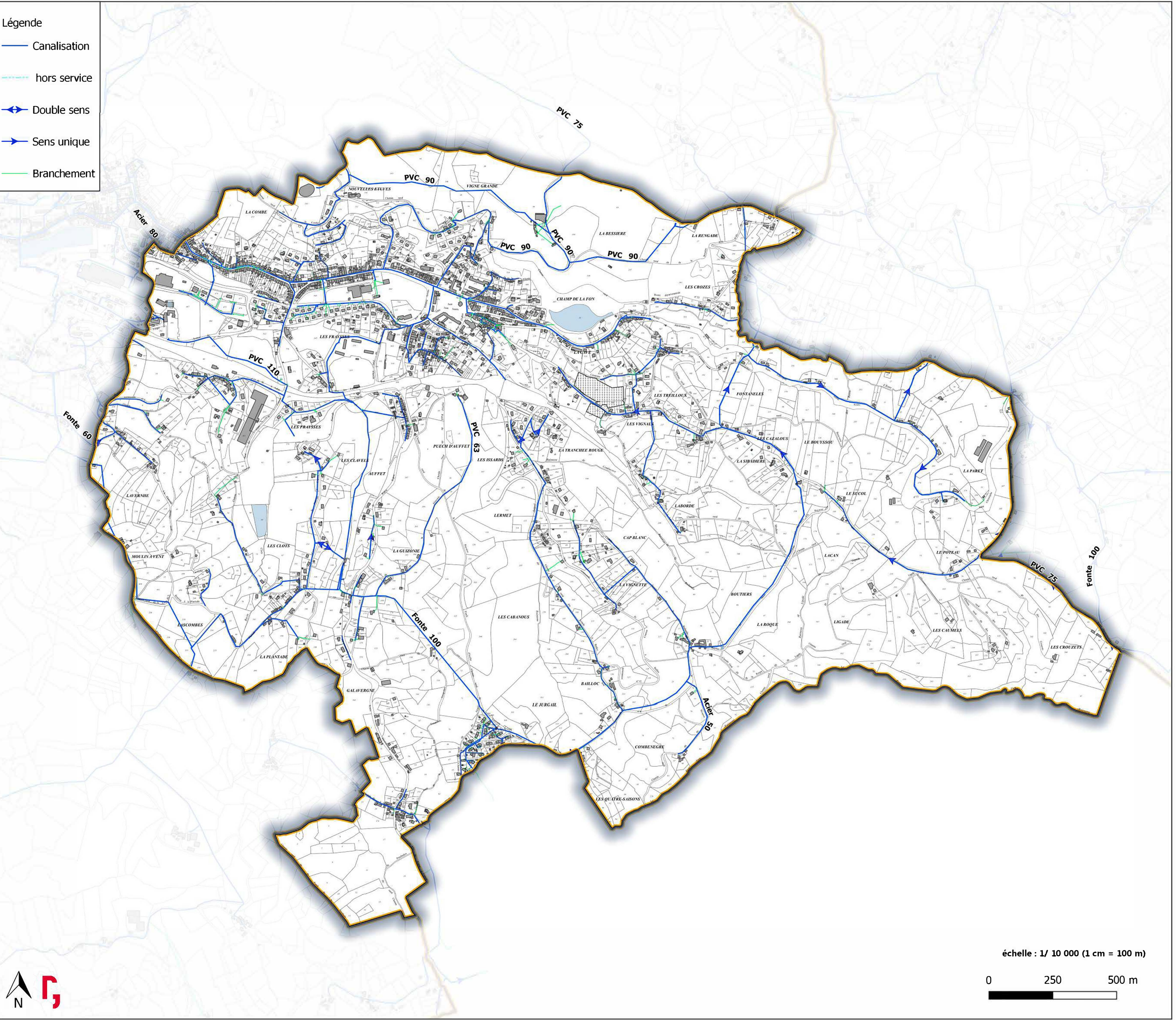
0 250 500 m

PLUi-H DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
DOSSIER APPROUVE

4.2.2. Eau potable

Commune d'Aubin





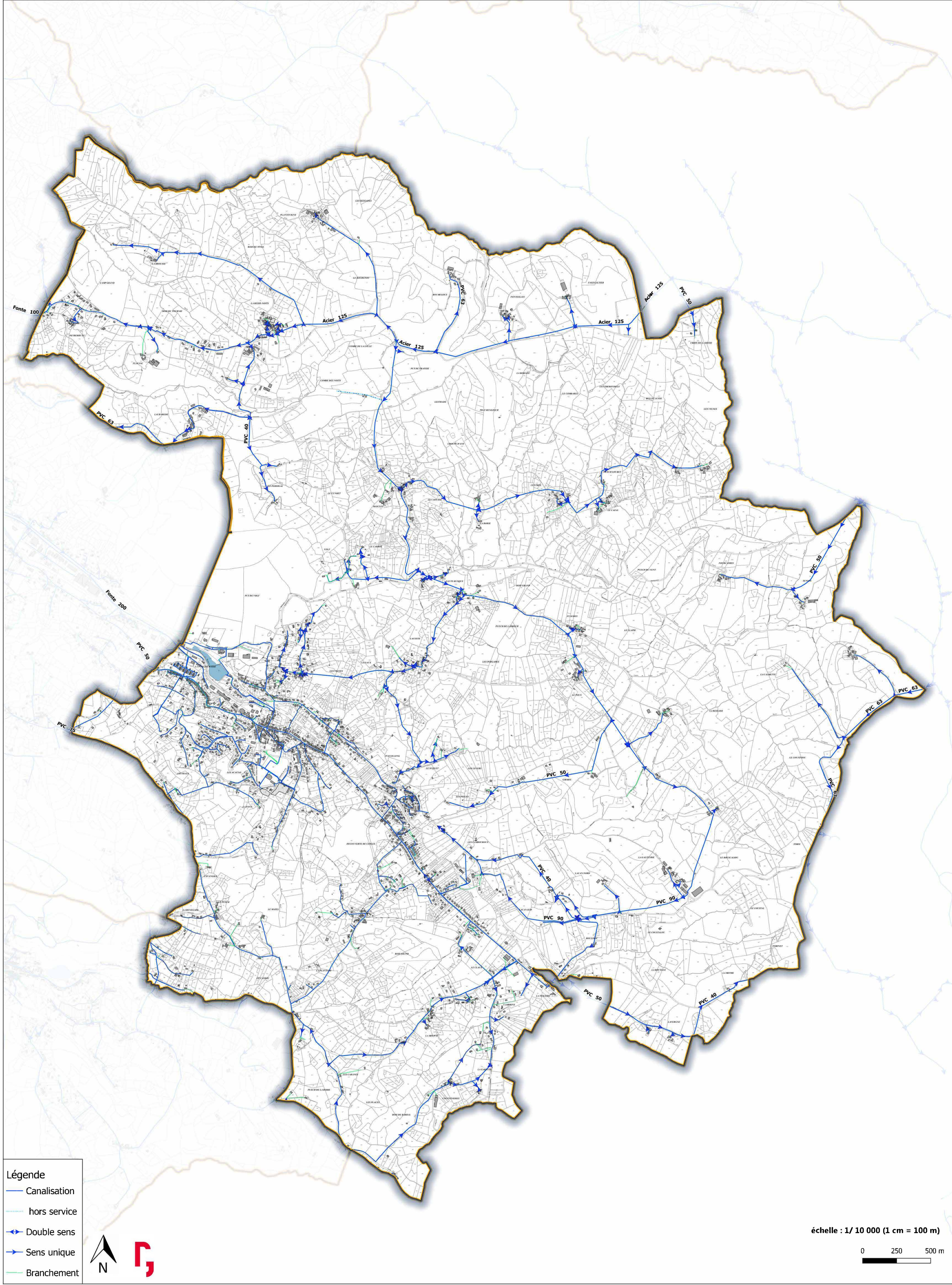
Légende

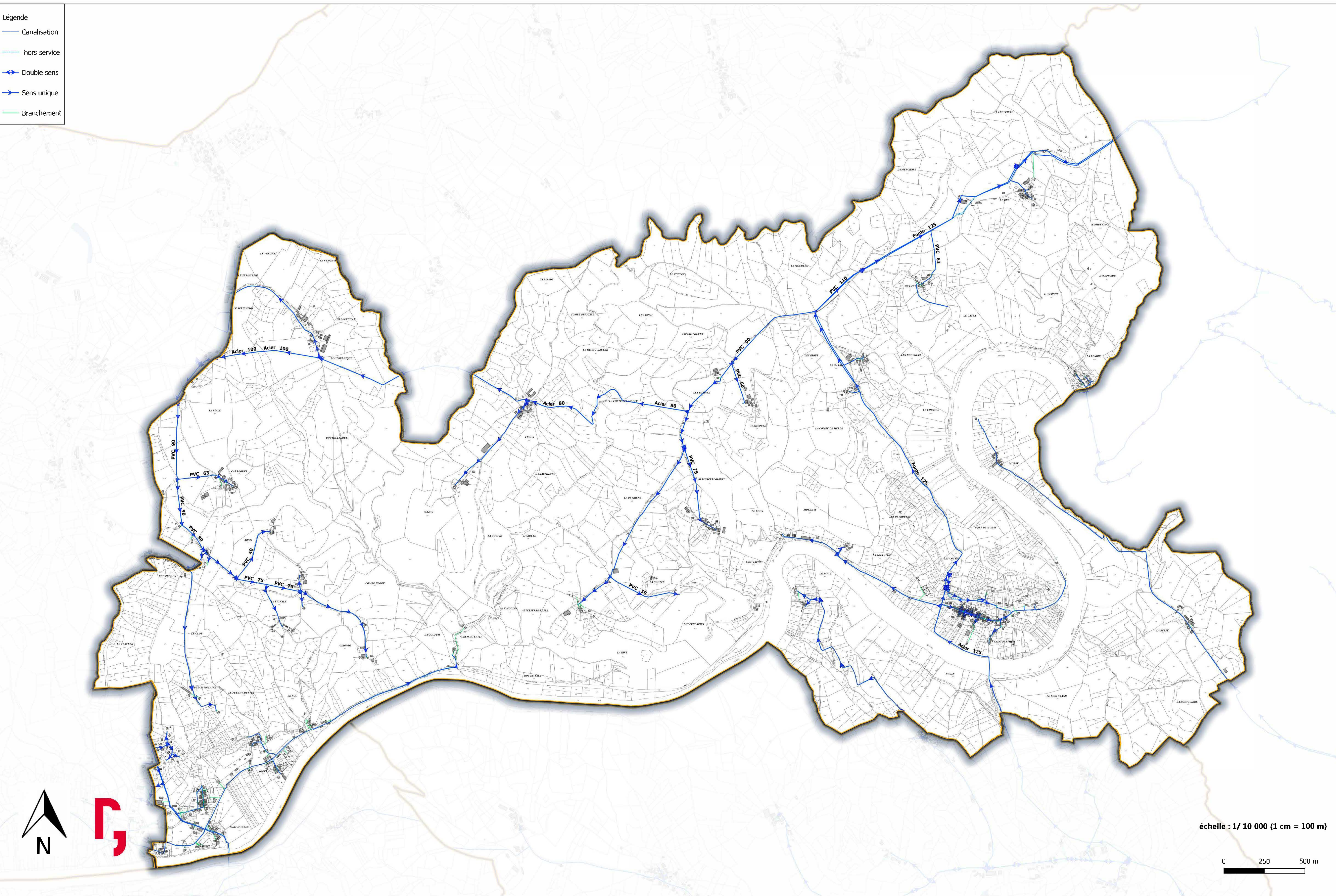
- Canalisation
- hors service
- Double sens
- Sens unique
- Branchement

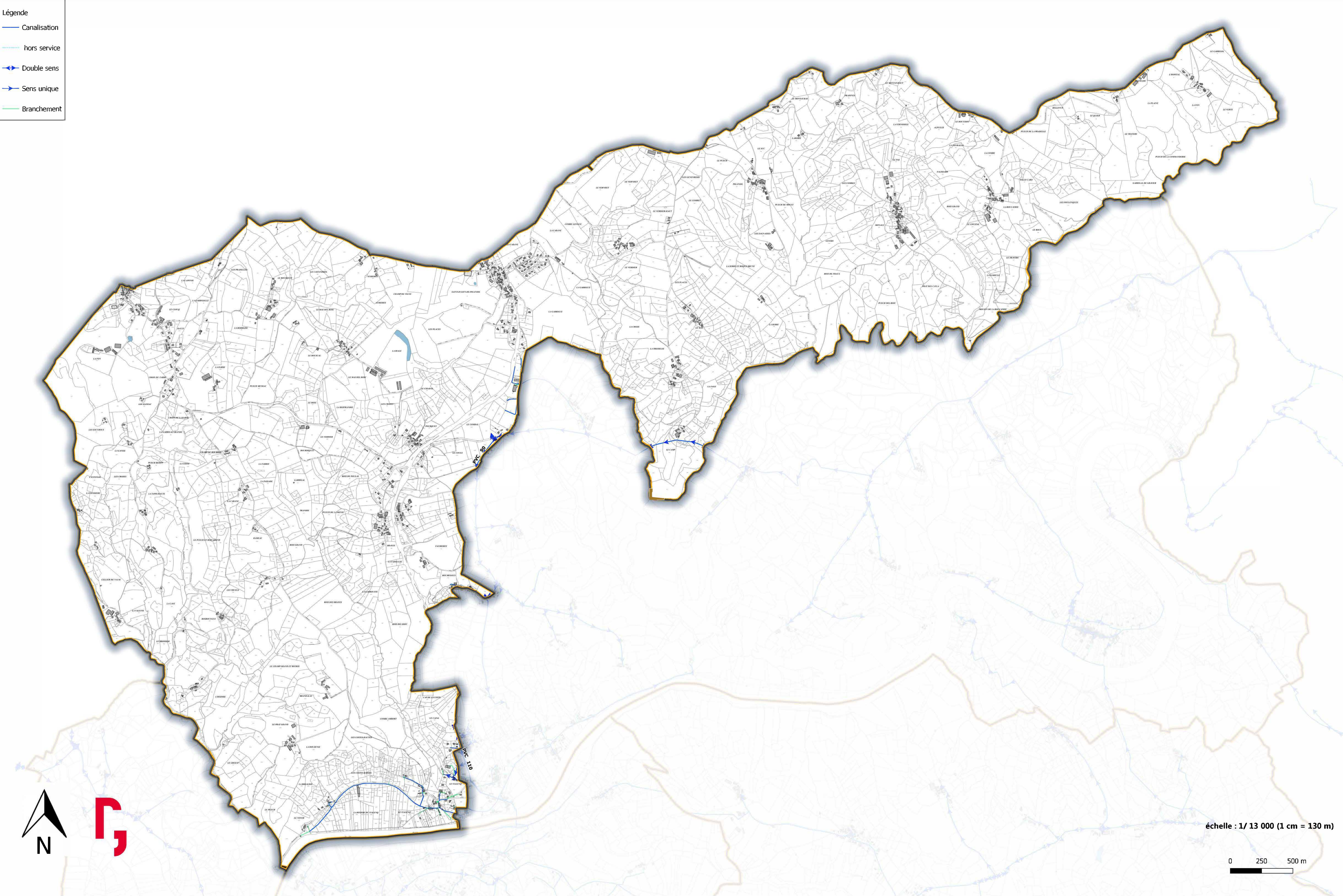


échelle : 1/ 10 000 (1 cm = 100 m)









Almont-les-Junies
Aubin
Boisse-Penchot
Bouillac
Cransac
Decazeville
Firmi
Flagnac
Livinhac-le-Haut
Saint-Parthem
Saint-Santin
Viviez

PLU*i*H

**DOSSIER APPROUVE LE 11/03/2021
EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

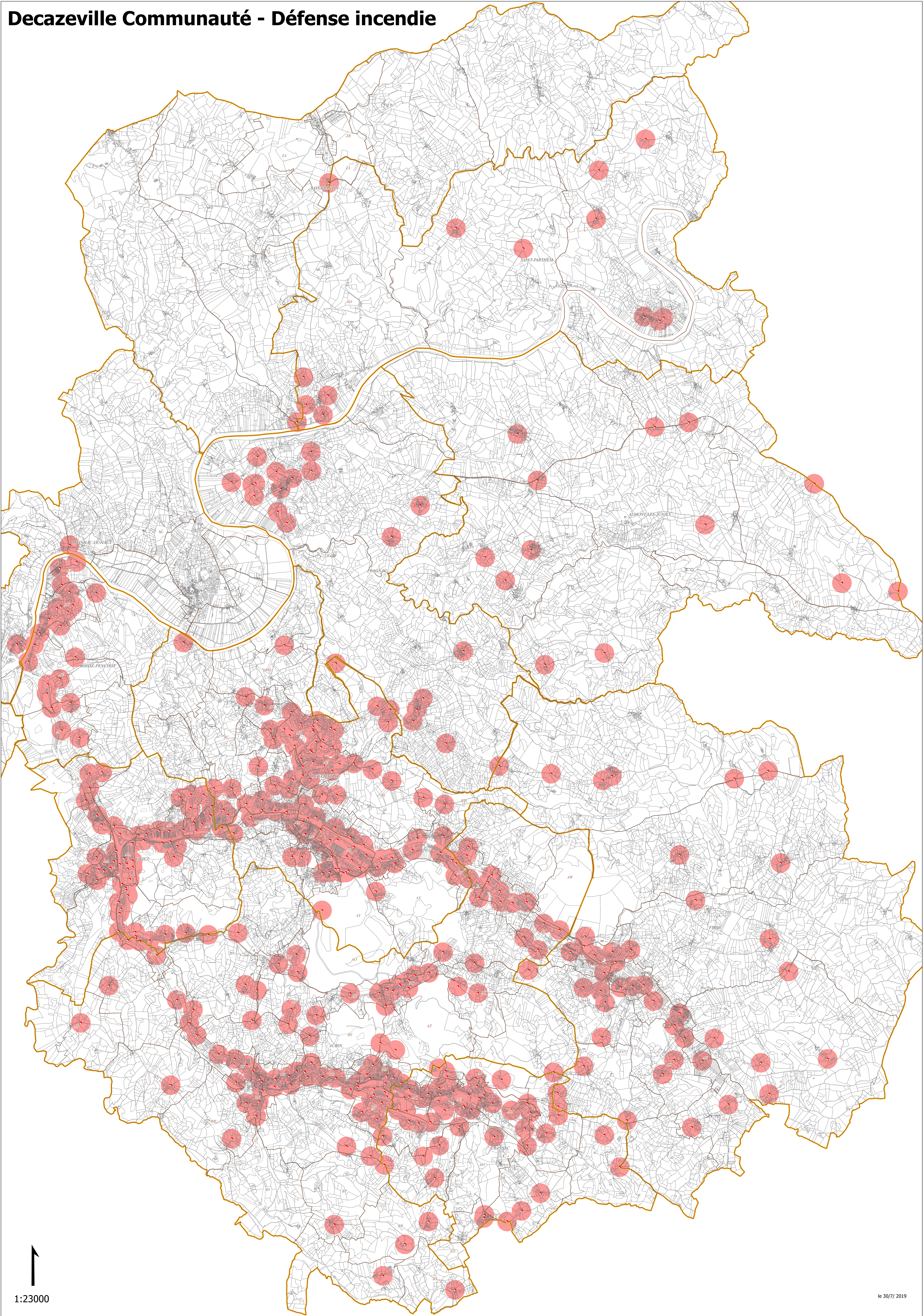
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

4. Annexes
4.2. Annexes sanitaires
4.2.3. Défense incendie

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté



Decazeville Communauté - Défense incendie



Almont-les-Junies
Aubin
Boisse-Penchot
Bouillac
Cransac
Decazeville
Firmi
Flagnac
Livinhac-le-Haut
Saint-Parthem
Saint-Santin
Viviez

PLU*i*H

**DOSSIER APPROUVE LE 11/03/2021
EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

4. Annexes
4.2. Annexes sanitaires
4.2.4. Traitement des déchets

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

Année 2018



**Rapport présenté par Jean-Pierre LADRECH,
1^{er} Vice Président
de Decazeville Communauté
et adopté en Conseil communautaire le 27 juin 2019**

Rédaction assurée par le service ordures ménagères

Document à la disposition du public de Decazeville Communauté
et dans les communes

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier
et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000

Decazeville Communauté

Maison de l'Industrie BP 68 - 12300 Decazeville

Tel / Fax : 05-65-43-95-00 / 05-65-43-27-64

SOMMAIRE

1	Présentation du territoire	page 3
2	Compétences exercées par la collectivité	page 4
3	Organisation du service public de gestion des déchets :	page 5
	• Organisation générale du service	page 5
	• La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	page 10
	• La collecte des emballages ménagers recyclables	page 11
	• La filière des TLC	page 13
	• Les déchèteries de La Sole et du Montet	page 14
	• Les déchets des professionnels, des mairies, de l'assainissement collectif	page 20
	• Récapitulatif des tonnages collectés	page 21
4	Les coûts du service de gestion des déchets	page 22
5	Le personnel	page 26
6	Les mesures de prévention (réduction des déchets)	page 27
7	Communication et relations usagers	page 28

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Suite à la loi NOTRE, les Communautés de Communes du Bassin Decazeville Aubin et de la Vallée du Lot ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 pour composer une seule entité de 12 communes : Decazeville Communauté. Désormais Aubin, Cransac, Decazeville, Firmi, Viviez sont regroupés avec Almont Les Junies, Boisse Penchot, Bouillac, Flagnac, Livinhac Le Haut, Saint Parthem et Saint Santin.

Le dernier recensement comptabilisait 14598 habitants sur le Bassin et 4634 habitants sur la Vallée du Lot.



Population par commune

Communes adhérentes	Recensement				Variation	Population 2018 / population totale
	2010	2016	2017	2018	2018/ 2017	
Almont Les Junies	489	485	484	478	-1,2 %	2,5 %
Boisse Penchot	543	533	528	523	-0,9 %	2,7 %
Bouillac		429	423	428	1,2 %	2,2 %
Flagnac	935	1 058	1 063	1 065	0,2 %	5,5 %
Livinhac Le Haut	1 068	1 197	1 199	1 174	-2,1 %	6,1 %
Saint Parthem	430	407	408	405	-0,7 %	2,1 %
Saint Santin	570	555	558	561	0,5 %	2,9 %
Sous-total CCVL	4 035	4 664	4 663	4 634		
Aubin	4237	3 944	3 888	3 834	-1,4 %	19,9 %
Cransac	1 698	1 578	1 541	1 537	-0,3 %	8,0 %
Decazeville	6 203	5 911	5 686	5 521	-2,9 %	28,7 %
Firmi	2 557	2 436	2 441	2 430	-0,5 %	12,6 %
Viviez	1 403	1 320	1 298	1 276	-1,7 %	6,6 %
Sous-total CCDA	16 098	15 189	14 854	14 598		
TOTAL des 2 Ctés	20 133	19 853	19 517	19 232	-1,5%	100%

COMPETENCES DU TERRITOIRE

La gestion des déchets se compose de la collecte et du transport/ traitement de ceux-ci.

La collecte est assurée par Decazeville Communauté.

Quant au traitement des sacs noirs et jaunes, cette compétence a été transférée au S.Y.D.O.M. (Syndicat Départemental d'Ordures Ménagères).

Répartition des compétences et prestations en 2018 :

						Déchèteries du Montet et de La Sole		
Filière Compétences exercées	OM résiduel-les	Emballages et papiers Recyclables	Papiers AV	Emballages en Verre AV	Textiles AV	Déchets volumineux	Déchets dangereux	D3E, DASRI, piles
Collecte	Régie	Régie		Ets Carcano	Le Relais 48	Régie	Régie	Régie
Transfert/transport	Sydom : Calsat	Sydom : Calsat				Veolia sauf (2)	Chimirec Massif Central	Eco organismes spécifiques
Traitement	Sydom : Trifyl	Sydom : Syded du Lot (Centre de Tri de Saint Jean Lagineste)		Verrerie Ouvrière Albi		(1) Sydom : Trifyl (2) Boudou Récupération (3) EcoMobilier (4) Veolia	EcoDDS filières spécifiques	

(1) encombrants, (2) métaux, (3) Déchets d'Eléments d'Ameublement, (4) autres déchets collectés via les bennes

Evolution des compétences

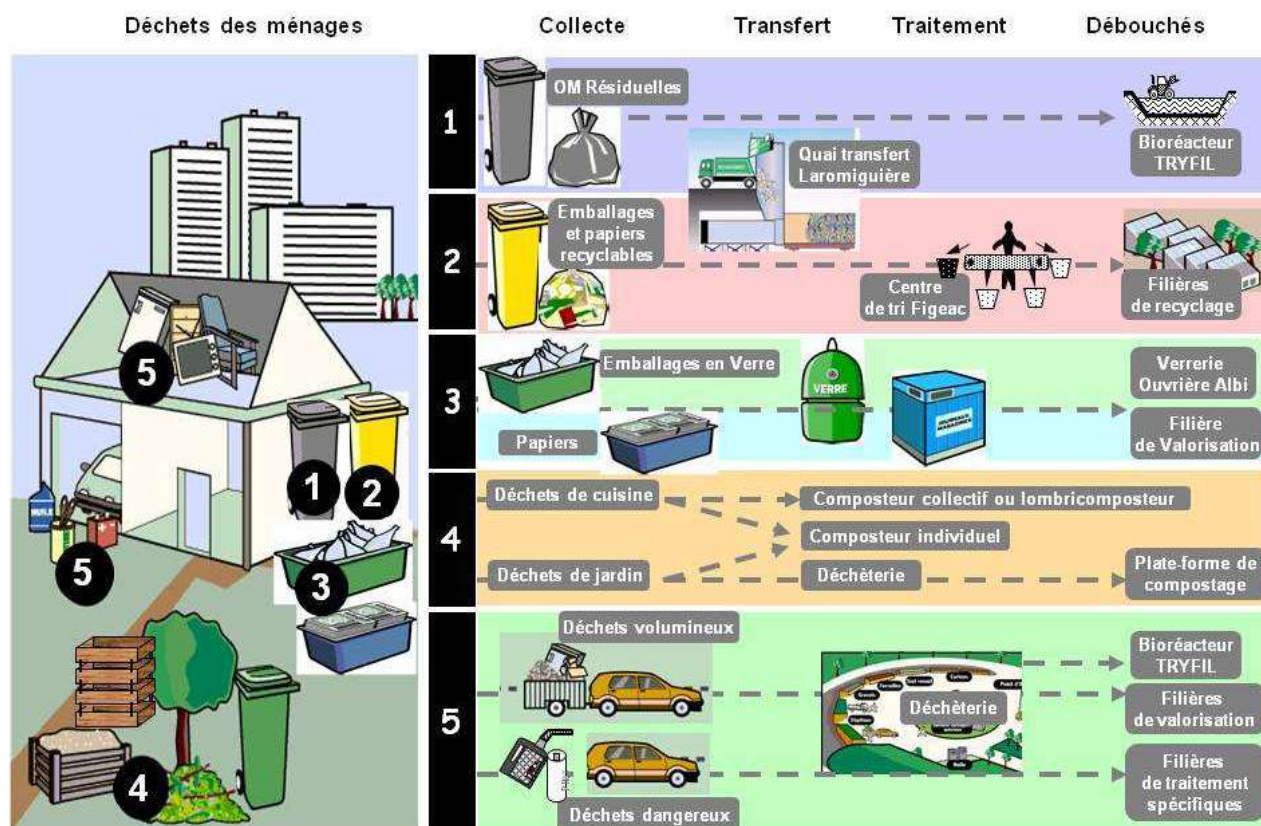
En l'absence, dans l'Aveyron, de site de traitement en conformité avec la législation pour traiter ces quantités de déchets et après consultation, le Sydom a passé un marché avec Trifyl. Nos ordures ménagères et nos encombrants sont traités sur le site du Bioréacteur de Trifyl à Labessière Candeil dans le Tarn.

Les sacs noirs ou jaunes collectés ne sont pas transportés directement par les bennes à ordures ménagères vers les sites de traitement mais transférés via des semis avec bennes à fond mouvant permettant d'optimiser les transports.

Le site de transfert des ordures ménagères et des recyclables, réalisé par le Sydom de l'Aveyron, est opérationnel depuis le 7 juillet 2014 et se situe à proximité de l'ancienne décharge de Laromiguière à Decazeville.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Divers équipements sont à la disposition des usagers pour traiter les différentes catégories de déchets :



A) La collecte en porte à porte et/ ou en bac de regroupement : les Ordures Ménagères Résiduelles et les Emballages/ Papiers recyclables

a) Les modalités de collecte

Les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) et les emballages/ papiers recyclables (sacs jaunes) sont collectés en porte à porte ou par le biais de bacs de regroupement comme suit :

- la fraction résiduelle (sac noir / bac cuve verte ou grise avec couvercle vert ou vert foncé)

Cela regroupe les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, cendres froides, chiffons, balayures et résidus divers. Les déchets végétaux sont exclus de la fraction résiduelle.

La fréquence de collecte des ordures ménagères varie selon le secteur pris en compte :

- En centre ville : la collecte s'effectue deux fois par semaine en sac perdu et en bac pour l'habitat vertical, certains professionnels, certaines rues étroites ou en l'absence de place de retournement ;
- En secteur à faible densité de population : la collecte s'effectue en sac perdu et en bac une fois par semaine ;
- Sur les communes d'Almont les Junies, Boisse Penchot, Bouillac, Flagnac, Livinhac le Haut, St Parthem et St Santin (ex-CCVL) : la collecte s'effectue en bac une fois par semaine.

- la fraction recyclable (sac jaune translucide / bac cuve verte ou grise avec couvercle jaune)

Sur l'ex-CCDA, la collecte s'effectue une fois par semaine dans les centres villes et tous les 15 jours sur les écarts des communes en sac perdu ou en bac, et sur l'ex-CCVL, la collecte des bacs s'effectue tous les 15 jours, dans lequel on dépose :

♦ Les emballages plastiques : uniquement bouteilles et flacons (boissons, produits d'hygiène ou d'entretien de la maison) ainsi que les films étirables (sur emballages pack de boisson, sac de caisse, sac de terreau, ...),

♦ Les emballages en métal : acier et aluminium (boîte, canette, aérosol, barquette, ...),

♦ Les emballages en carton de petite taille,

♦ Les briques alimentaires (lait, soupe, crème, ...),

♦ Les journaux/ magazines et les papiers.

Pour réaliser ces collectes, Decazeville Communauté dispose de 5 camions de collecte comme suit :

- un véhicule (PTAC : 19T) avec une benne de 16m3 (mis en circulation en mai 2003) et remplacé par un véhicule neuf avec une benne de 15m3 le 26 octobre 2018,
- un véhicule (PTAC : 19T) avec une benne de 16 m3 (en service depuis le 24/11/2003) et remplacé par un véhicule neuf avec une benne de 15m3 le 26 octobre 2018,
- un véhicule (PTAC : 16,095 T) avec une benne de 12m3 (mis en circulation en avril 2011),
- un véhicule (PTAC : 16T) avec une benne de 12m3 (mis en circulation en janvier 2014),
- un véhicule (PTAC : 12T) avec une benne de 10m3 (mis en circulation en juillet 2003). Ce véhicule permet d'assurer la collecte lorsqu'un véhicule est en réparation.

Les véhicules répondent aux normes et sont équipés de lève conteneur simple peigne pour permettre la collecte en bac.

bleu : collecte d'ordures ménagères en porte à porte en C2					1 chauffeur et deux rippeurs sur chaque BOM	
noir : collecte d'ordures ménagères des secteurs conteneurisés en C1						
collectes sélectives (C1 & C0,5)						
			semaine paire	semaine impaire	semaine paire	semaine impaire
BOM	Lundi	Mardi	Mercredi		Jeudi	Vendredi
16	CV Dkz	CV Firmi & zone Combal, av.Rodez	CV Dkz Hôpital Fontvergnès & le crouzet		CV Dkz	CV Firmi & zone Combal, av.Rodez
		"+" Rte Dptale & Cerles & CV Cransac "+" aire gens du voyage			"+" Fontvergnès & Bonnières "+" hopital	"+" Rte Dptale & Cerles "+" une partie Firmi Ouest & CV Cransac "+" aire gens du voyage
12	CV Dkz Etroit : & en C1 : Lacaze, rue Emma calvé (côté Miramont), Vialarels village, rte de Combettes, igue Réclusie, rue Victor Mazars	Firmi Ouest : en C1 (rues F.Girou, Peyre, P.Picasso & igue Cantagrel) en C1 : cités de Ruau et Forézie	CV Dkz Etroit & Viviez		CV Dkz Etroit (partie) :	Ecart Centre & Montamal, Buscalie
		& Ecart Dkz (St Roch, La Bessenot, ...), Montamal,			& Viviez (partie)	& Ruau (zone et cité) La Forézie
	& Viviez : rues Jean Moulin en C1 "+" Buscalie j> Ruau Bas	"+" écarts Firmi Nord (côté Cazals & Lacan)			"+" Crouzet, Cérons, Croix du Broual, Peloubes, Barouillet, Bellevue j> bas côte de Poux	Ecart Dkz & Firmi N/S & Le Poteau La Rayasse Les Treilloux La Plantade
12A	CV Aubin	Ecart Cransac Sud & Puech d'Auffet	CV Aubin		CV Aubin (partie)	CV Firmi
		cités du Stade & Italiens & Ecart Firmi Sud (Cambrens, ...)			& Cransac Etroit Puech d'Auffet, cités du Stade & Italiens, jardin des Clots, camping, gare, Lavernhe	& CV Cransac Bezelgues Puech d'Auffet & Firmi Ouest
	& Ecart Aubin Sud	Sauguières Les Crozes "+" Combes j> Tramons "+" Gouzinie j> Pomaret			"+" Puech/Mazel j> Bac	
16 CCVL	Bouillac, Laroque Bouillac, Boisse Penchot, Penchot j> Livinhac et route Livinhac j> Vialenq, Carrier, Intermarché, EHPAD Flagnac j> Tillet /Merle	Bourg Livinhac, St Santin, St Julien de Piganiol j> Gironde	Flagnac bourg j> St Gely, Brayes/ St Santin/ St Julien j> Gironde & Garrigol, château Lagriffoulière j> La Combe,	Bouillac, Laroque Bouillac, Boisse Penchot, Penchot j> entrée Livinhac, Agnac	Port d'Agrès et St Parthem, Flagnac, Almont j> Pagax, Agnac	Vialenq j> Livinhac & Livinhac bourg, Roquelongue, Bouquiès, Almont j> Pagax
			Agrès/ Puech Lacazes/ Port d'Agrès & St Parthem			

b) Le matériel de pré collecte

De façon à améliorer la propreté, les deux territoires distribuent des sacs poubelle aux usagers particuliers et professionnels afin de présenter les ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables à la collecte.

Des bacs de groupement sont également mis à disposition pour regrouper ses sacs avant le passage des camions de collecte. Cette conteneurisation est présente dans les centres ville et les écarts sur le territoire de la Vallée du Lot et de la manière suivante sur le Bassin Decazeville Aubin :

- secteurs collectés une fois par semaine en déchets résiduels,
- secteurs collectés tous les quinze jours (uniquement en collecte sélective),
- secteurs inaccessibles du fait de la voirie ou de l'éloignement,
- secteurs à habitat vertical.

- La distribution des sacs poubelle

L'achat et la dotation en sacs poubelle dans chaque mairie est réalisée par les services de la Communauté de communes.

Sur l'ex-Bassin, une période de distribution de 4 semaines se déroule courant janvier et début février dans diverses salles sur chaque commune afin de se rapprocher de la population. Elle mobilise plusieurs agents : la technicienne et l'agent de maîtrise du service de collecte ainsi qu'une personne « renfort » de la collectivité avec l'appui d'un agent de la commune concernée.

Les usagers « particuliers » qui ne sont pas venus durant cette période, pourront les retirer à la Maison de l'Industrie à compter de la première semaine de mars. Cette période intermédiaire de non distribution permettait à l'agent de facturation de mettre à jour les informations recueillies.

Les usagers « professionnels » qui ne se sont pas déplacés durant cette période, doivent prendre rendez-vous avec la technicienne aux services techniques de Fontvergues.

Evolution de la répartition par commune des retraits de sacs poubelle lors de la distribution dans les communes :

Nb foyers		Aubin	Cransac	Decazeville	Firmi	Viviez	la semaine au CTI
Particuliers	2015	1 334	794	1 827	886	519	106
	2016	1 310	700	1 794	907	571	113
	2017	1 096	768	1 717	970	520	142
	2018	960	644	1 527	846	433	106
	2019	987	697	1 875	1 002	427	150
Professionnels	2015	52	33	124	39	15	45
	2016	65	33	123	29	23	36
	2017	39	33	97	21	16	37
	2018	39	31	113	22	11	42
	2019	37	35	120	27	11	22

Sur l'ex-Vallée du Lot, un à plusieurs jours ou quelques heures de distribution sont assurées dans chaque commune par les élus et/ ou agents communaux en début d'année. En dehors de cette distribution ponctuelle, les usagers viennent retirer leurs sacs poubelle dans leur mairie respective.

Le fichier de distribution est fourni par chaque mairie après sa mise à jour en fin d'année précédent la distribution des sacs poubelle.

- Le nettoyage des bacs de regroupement

Une seule campagne de nettoyage des bacs de regroupement est réalisée sur chacun des territoires. Elle s'est déroulée courant mai et juin sur 20 jours pour le nettoyage d'environ 2300 bacs répartis sur près

de 980 points de collecte, bacs ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables confondus. En 2018, l'entreprise BOS de Livinhac le Haut avait également été retenue pour cette prestation.

Un agent de collecte et le camion de collecte de réserve sont mis à disposition pour assurer le vidage des bacs de regroupement avant le passage de la laveuse de bacs.

B) La collecte en apport volontaire

Avec le regroupement des deux territoires, Decazeville Communauté a conservé le polybenne dont disposait l'ex-Vallée du Lot. Ce véhicule permet de réaliser entre autre :

- la collecte des papiers déposés dans les bornes apport volontaire,
- le déplacement ou remplacement des récup'erre,
- le vidage des bennes de déchets verts (tonte pelouse et petites tailles) de la déchèterie de La Sole chez un agriculteur à Almont les Junies,
- la mise à disposition et le transport jusqu'à l'installation de méthanisation à Saint Santin d'une benne pour les tontes de pelouses du stade du Château de Lagriffoulière.

a) Les emballages en verre

La collecte des bouteilles, pots, bocaux et flacons de parfum en verre se fait par le biais des bornes d'apport volontaire positionnées sur l'ensemble du territoire.

Sur l'ensemble des 12 communes, les usagers disposent d'environ 107 bornes réparties sur 94 sites pour la récupération des emballages en verre.

Un suivi du taux de remplissage des colonnes est réalisé grâce aux données du prestataire.

Cette collecte est assurée par un prestataire privé : la société CARCANO, situé à Saint Juery.

Le verre collecté est ensuite acheminé jusqu'au centre de traitement de Briane Environnement (Saint Juery, 81) pour être trié, lavé et concassé. Ensuite le broyat est livré à la verrerie d'Albi.

b) Les Papiers recyclables

La collecte des papiers - c'est-à-dire journaux, revues, magazines, feuilles volantes ou froissées, papier broyé en lanière, enveloppes - peut se faire soit déposés dans le sac jaune avec les emballages à trier soit déposés dans des colonnes d'apport volontaire spécifiques pour le papier positionnées sur l'ensemble du territoire (borne avec la collerette bleue).

Les usagers disposent de 34 bornes réparties sur 30 sites.

La collecte des colonnes à papier est assurée en régie une fois par mois pour les 11 sites de l'ex-CCDA et 1 fois par trimestre sur l'ex-CCVL avec des ajustements possibles.

c) Les TLC : textiles, linge et chaussures

Cette filière a été mise en place en décembre 2009. Les TLC sont collectés via des bornes d'apport volontaire où l'on peut déposer uniquement les vêtements propres et secs en état ou usagés, les chaussures associées par paire, les accessoires de mode (sacs, ceintures) et le linge de maison.

Les bornes sont mises à disposition et collectées gratuitement (toutes les semaines ou tous les 15 jours) par l'association Le Relais 48 membre d'Emmaüs. Le Relais collecte également les surplus des quatre associations caritatives du Bassin.

Ces textiles seront ensuite soit revendus dans des friperies (6%), soit exportés (55%), soit recyclés en chiffons d'essuyage (10%) ou en isolant Métisse (26%) ; la part mis aux rebus représente 3%.

Sur l'ex-Bassin, ce sont 13 points de collecte dont 3 desservants les associations caritatives qui sont réparties sur les 5 communes.

Sur l'ex-Vallée du Lot, trois points de collecte sont en place : à la déchèterie de La Sole et sur Livinhac le Haut (au bourg et au stade).

A noter :

Du fait de cette mise à disposition de borne et de collecte gratuite, le Relais se réserve le droit de retirer ou déplacer tout point de collecte dont le ratio de collecte est insuffisant. Toutefois la collectivité peut proposer des sites à proximité de bornes apport volontaire pour les emballages en verre performantes.

C) Les déchèteries

La déchèterie est un site clos, gardienné et réglementé où les usagers peuvent déposer leurs déchets volumineux et toxiques ne pouvant être collectés en porte à porte ou par le biais des bacs de regroupement ou des bornes apport volontaire.

Les déchets acceptés sont les suivants :

- o Les déchets volumineux : encombrants, bois traité et non traité, gravats, ferraille, déchets verts, cartons, déchets d'éléments d'ameublement ;
- o Les déchets spéciaux ou en petite quantité : huiles alimentaires, déchets toxiques en quantité dispersée (produits pâteux, liquides, solvants, aérosols, phytosanitaires, comburants, néons et ampoules à économie d'énergie, piles, batteries, téléphones portables, cartouches d'imprimante) et les radiographies ;
- o Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : réfrigérateur, machine à laver, gazinière, écran, micro-onde, aspirateur, ... ;
- o Les déchets de soins piquants des patients en auto médication (DASRI);
- o Et également des colonnes d'apport volontaire pour les huiles de vidange, les emballages en verre, les papiers et les textiles.

La déchèterie du Montet au Gua sur la commune d'Aubin est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

La déchèterie de La Sole sur la commune de Flagnac est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que le samedi matin de 8h à 12h.

L'accès est fermé aux usagers un quart d'heure avant l'heure de fermeture afin que les derniers usagers présents sur le site finalisent leur déchargement et que le gardien assure le nettoyage et le rangement du site.

Un gardien « titulaire » est affecté à la gestion de chaque déchèterie avec un agent du service ordures ménagères en doublon à la déchèterie du Montet pour gérer la forte affluence et les quantités de déchets déposés. Cet agent permet également d'assurer l'ouverture du lundi au samedi au Montet et les remplacements pour les congés annuels ou de maladie quelque soit la déchèterie.

Pour les mois de juillet et août, chaque gardien est doublé avec un emploi saisonnier du lundi au vendredi au Montet et du lundi au samedi à La Sole.

L'accès à la déchèterie est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels (ticket d'accès ou abonnement annuel). Quant aux dépôts, ils sont gratuits pour les habitants et payant pour les professionnels si ce ne sont pas des cartons, de la ferraille, du bois non traité, des DEA et DEEE, ou des déchets spéciaux. Les quantités déposées sont limitées. Un règlement reprend l'ensemble des dispositions incombant aux déposants.

En 2018, l'enlèvement et le traitement :

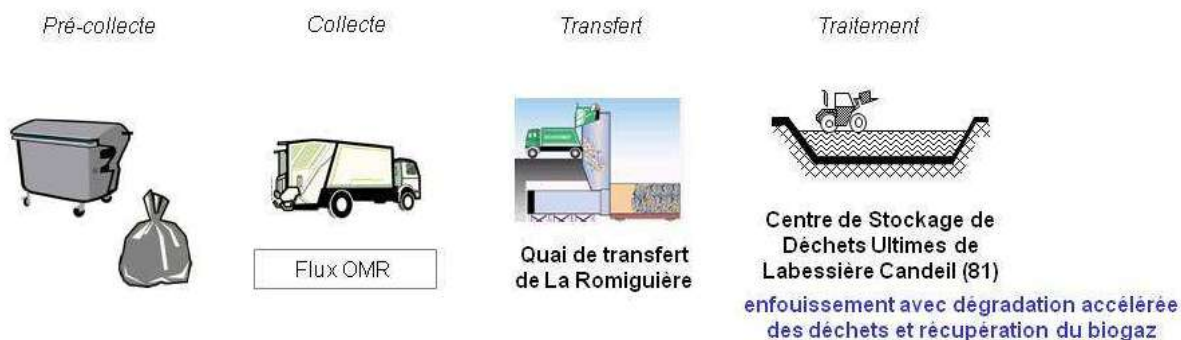
- des déchets volumineux ont été pris en charge par la société VEOLIA Propreté, hormis les métaux pris en charge par l'entreprise BOUDOU, et les Déchets d'Éléments d'Ameublement par Eco Mobilier (au Montet depuis novembre 2015 et à La Sole depuis novembre 2018),
- des déchets spéciaux par EcoDDS (en provenance des ménages) et CHIMIREC Massif Central (produits par les professionnels et hors cadre EcoDDS),
- des déchets de soins piquants par DASTRI (uniquement ceux des particuliers),
- des piles par SCRELEC,
- des cartouches d'encre par la société INNOTEC/ PRO XL,
- des déchets d'équipements électriques et électroniques par l'OCAD3E (Eco Systèmes),
- des néons et ampoules à économie d'énergie par l'OCAD3E (Recylum),
- des huiles minérales et végétales par CHIMIREC Massif Central.

A noter : sur la déchèterie de La Sole, les bennes de « petits » déchets verts sont traitées chez un agriculteur à Almont Les Junies (compostage). Les tontes de pelouse « fraîches » du stade du château de Lagrifoulière à Flagnac sont traitées par méthanisation auprès d'un agriculteur sur Saint Santin.

Evolution relative aux déchèteries :

Courant 2018, la déchèterie de La Sole a été équipée d'un tractopelle (juillet) afin de limiter les enlèvements de bennes et optimiser leur chargement, et d'une caméra de vidéo surveillance (novembre) comme à la déchèterie du Montet afin de « sécuriser » le site et éviter les dépôts devant le portail pendant la fermeture du site.

La collecte des ordures ménagères résiduelles



Données sur les circuits de collecte des OMR

	Jours de collecte	Contenant	Distance circuit (km)	Poids moyen collecté (Tonnes)	Ratio efficacité transport (kg/km)
Centre ville Decazeville	L / J	Sacs 74 Bacs + 13 (J)	62	10,0 / 8,5	165 / 137
Centre ville Cransac & Firmi & Ruau	Ma / V	Sacs 71 Bacs	78	7,0	89
Decazeville étroit, Viviez	L / J	Sacs 82 Bacs + 41 (L) / 66 (J)	72	8,5 / 6,8	118 / 97
Firmi ouest, Ecart Decazeville, Ecart Firmi nord	Ma	Sacs 122 Bacs	102	6,3	62
Centre ville Aubin, Aubin Sud	L	Sacs 62 Bacs + 26	101	6,6	65
Centre ville Aubin, Cransac étroit, Lavernhe, Pomaret	J	Sacs 62 Bacs + 42	90	5,5	61
Ecart Cransac sud, Ecart Firmi sud, Combes, Gouzinie	Ma	131 Bacs	88	5,5	63
Bouillac, Laroque Bouillac, Boisse Penchot, Vialenq	L	141 Bacs	100	6,4	64
Livinhac bourg, St Santin, St Julien de Piganiol j> Gironde	Ma	162 Bacs	92	5,8	63
Port d'Agrès & St Parthem, Flagnac, Almont j> Pagax, Agnac	J	147 Bacs	93	6,8	73

Ce tableau met en évidence les disparités qui existent entre secteurs collectés et l'évolution des ratios collectés par circuits.

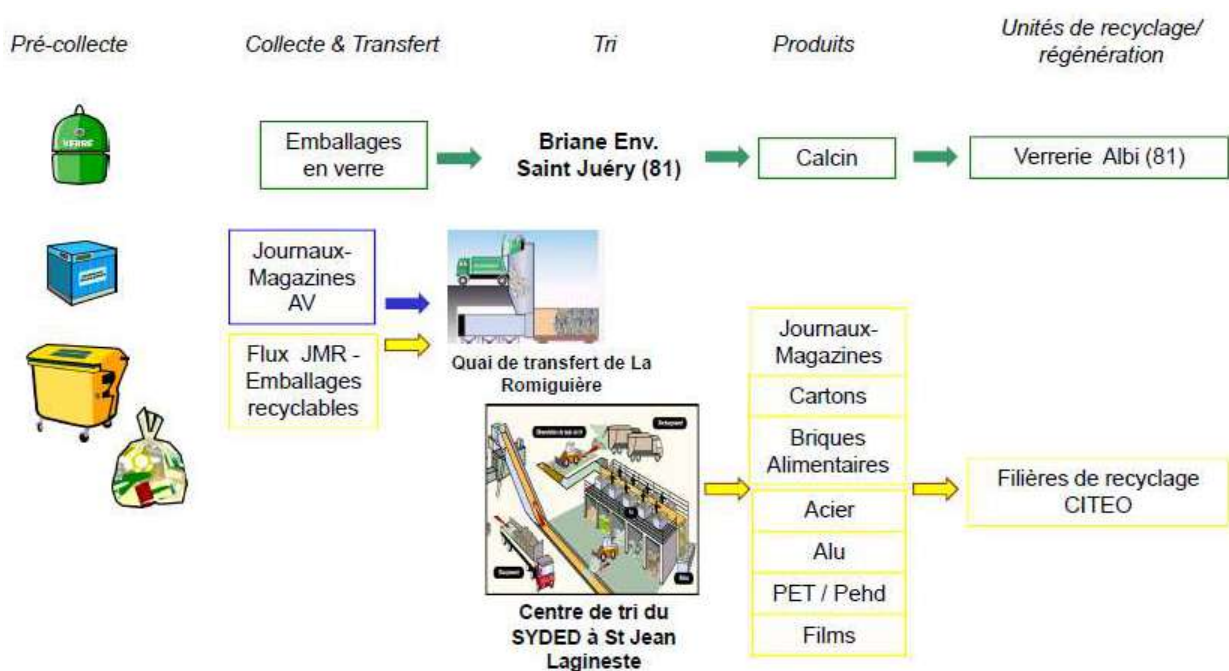
Évolution des tonnages et ratio d'OMR collectées :

Tonne	Secteur CCDA			Secteur CCVL			Decazeville Communauté			Evolution 2018 / 17
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	
OMR collectées	3637	3592	3618	911	946	990	4548	4538	4608	+1,6 %

Kg/Hb	2016	2017	2018	SYDOM Aveyron		Données ADEME *	
				2017	2018	France	Occitanie
OMR	229,1	232,5	239,6	231,1	232,7	261	282

*Chiffres Ademe – base SINOE - année 2015

La collecte des emballages ménagers recyclables



Données sur les circuits de collecte des emballages recyclables

	Jours de collecte	Contenant	Distance circuit (km)	Poids moyen collecté (Tonnes)	Ratio efficacité/ transport (kg/km)
CV Decazeville & Le Crouzet	Me	Sacs 85 Bacs	66	3,0	45
CV Aubin & Bézalgues « + » Lavergne & Les Clots « + » Rulhe & Agard	Me «+» sem.Imp. «+» sem.Paire	Sacs 50 Bacs «+» 17 / 24	80 90	1,9	24 / 21
Decazeville étroit & Viviez	Me	Sacs 101 Bacs	67	2,4	36
CV Cransac & Firmi / Firmi ouest / Puech d'Auffet	V	Sacs 79 Bacs	96	2,3	24
Ecarts Centre / Ecarts Decazeville / Montarnal / La Bessenoit	V sem.Paire	177 Bacs	85	3,0	35
Ecarts Firmi N/S & Les Treilloux / Sauguières / La Plantade Ruau & Forézie	V sem.Impaire	143 Bacs	100	2,7	27
Flagnac, St Santin, St Julien de Piganiol, Port d'Agrès & St Parthem	Me sem.Paire	124 Bacs	110	2,2	20
Bouillac, Laroque Bouillac, Boisse Penchot, Agnac	Me sem.Impaire	163 Bacs	98	2,7	28
Vialenq & Livinhac bourg, Roquelongue, Bouquiès, Almont j> Pagax	V sem.Impaire	173 Bacs	93	3,0	32

Évolution des tonnages et ratio de la fraction recyclable collectée et valorisée :

Tonne	Secteur CCDA			Secteur CCVL			Decazeville Communauté			Evolution 2018 /17
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	
Verre AV	360	342	377	109	150	133	469	493	510	3,5 %
Papier AV	129	110	108	64	55	50	193	165	157	-4,8 %
Emballages collectés	586	622	646	227	211	215	813	834	861	3,3 %
Emballages valorisés	458			172			630	742 dont 165 papiers AV	696 dont 157 papiers AV	
PET/ Pehd	50			19			69	82	71	
Films	21			8			29	25	27	
Cartonnettes	125			47			173	191	138	
Briques	9			3			12	13	14	
Papiers	223			84			307	386 - 165	393 - 157	
Métaux	29			11			40	44	52	
Refus de tri	146			55			200	271	292	
Nouveaux plastiques										

A noter : en 2016, les tonnages d’emballages valorisés des secteurs CCDA et CCVL ne comprennent pas les quantités de papiers collectés en apport volontaire (AV) car ils ne transitaient pas par le quai de transfert de Laromiguière.

% erreurs de tri	27,1	24,8	20,7
------------------	------	------	------

Les quantités de refus de tri sont déterminées à partir des caractérisations mensuelles. Un prélèvement mensuel minimum de 35kg des apports au centre de tri est effectué puis trié avec la collectivité afin de déterminer la part des différents matériaux constituant le flux des produits recyclables apporté au centre de tri.

Les principales erreurs de tri sont toujours les mêmes. Ce sont des vêtements, des appareils électriques et électroniques, des ordures ménagères résiduelles (notamment de la litière animale ou des couches souillées) mais aussi des emballages en verre.

A noter : La part des nouveaux plastiques (pots, barquettes et films non étirables en plastique) entrant dans le champ de l’Extension des Consignes de Tri (ECT) est connue et mise en évidence car le SYDED du Lot a déjà mis en application ces nouvelles consignes auprès de ces habitants. Cette part n’est plus incluse dans les refus de tri depuis le 01/01/2018. La part de nouveaux plastiques dans les échantillons des caractérisations de 2018 était de 2,9%.

Ratio en Kg/Hb	2016	2017	2018	SYDOM Aveyron		Données ADEME*	
				2017	2018	France	Occitanie
Verre AV	23,6	25,2	26,5	31,4	31,9	29	29,6
Papier AV	9,7	8,5	8,2	61,7	61,8	47	52,9
Emballages collectés	40,9	42,7	44,8				

* Chiffres Ademe – base SINOE - année 2015

Filière Textiles Linge Chaussures (TLC)

Decazeville Communauté dispose de 16 points de collecte en apport volontaire pour les textiles sur son territoire, dont 3 desservant chacune des associations caritatives suivantes sur Decazeville : Emmaüs, Croix Rouge et Secours Catholique. L'ex territoire de la vallée du Lot est moins bien doté car seuls les points de regroupement du bourg et du stade de Livinhac Le Haut ainsi que la déchèterie de Flagnac sont équipés d'une borne du Relais.

A noter que Le Relais met à disposition gratuitement les bornes de collecte mais ces dernières ont un coût pour la structure, c'est pourquoi le Relais décide de positionner au mieux ces points de dépôt et se réserve le droit de retirer ceux qui ne présentent pas un ratio de collecte assez conséquent : 2,5 tonnes par an.

Les quantités collectées par collectivité et point de collecte :

Tonne	Secteur CCDA			Secteur CCVL			Decazeville Communauté		
Point de collecte	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Associations	21,5	16,9	12,6	-	-	-	21,5	16,9	12,6
Bornes communes	45,0	45,5	50,9	3,5	3,6	3,2	48,5	49,1	54,0
Bornes déchèterie	14,6	14,1	14,9	5,2	7,1	9,9	19,8	21,2	24,7
Total	81,1	76,5	78,4	8,7	10,7	13,0	89,8	87,2	91,4

Decazeville Communauté gère deux déchèteries (en régie pour la partie « haut » de quai).

Les habitants de la commune de Bouillac ont aussi la possibilité de rendre à la déchèterie de Capdenac Gare, plus proche que nos deux déchèteries (convention avec le Syded du Lot).

Les déchèteries se situent :

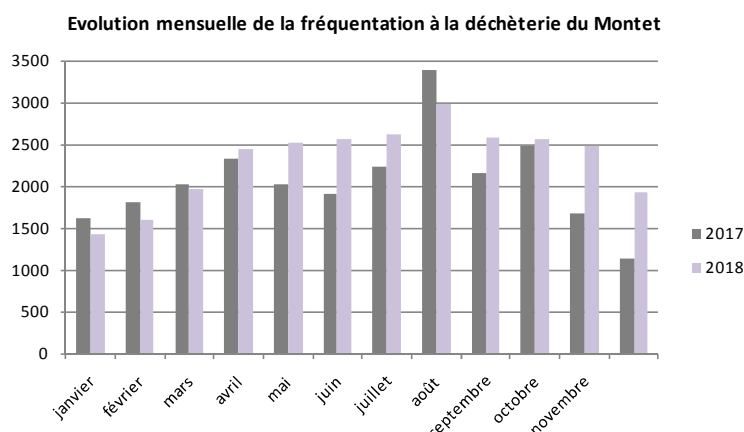
- sur la commune d'Aubin, au lieu dit Le Montet (entre le secteur du Gua et Combes),
- sur la commune de Flagnac au lieu dit La Sole (à proximité de l'Intermarché).

Les Déchèteries

	Jours d'ouverture	Accès professionnels	Collecte des déchets dangereux	Nombre de quais	Nombre de visites	
					2017	2018
Le Montet	6j / 7	oui	oui	9	24 792	27 706
La Sole	4,5j / 7	oui	oui	8	10 144*	16 738

* de avril à décembre

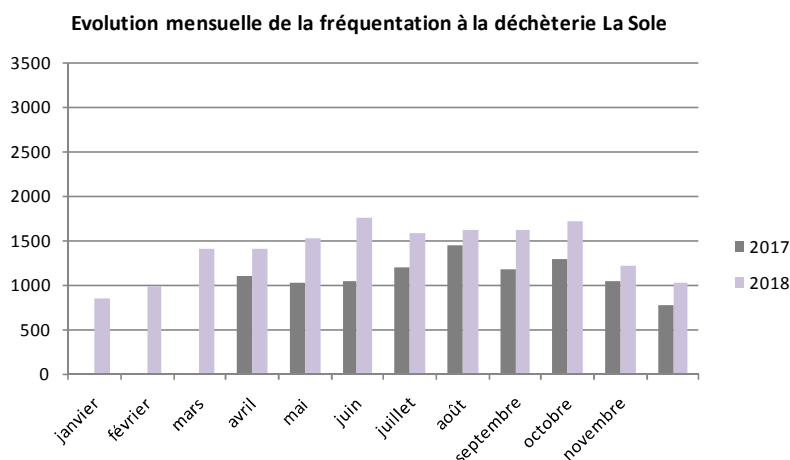
Evolution de la fréquentation en déchèterie :



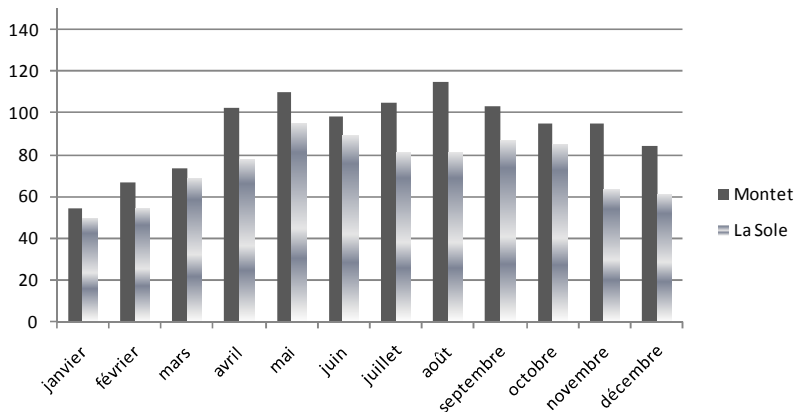
On note une augmentation de l'affluence sur les deux sites d'avril à décembre compris.

Le gardien du Montet dispose d'un doublon du mardi au vendredi.

En juillet et août, les deux déchèteries disposent d'un emploi saisonnier.

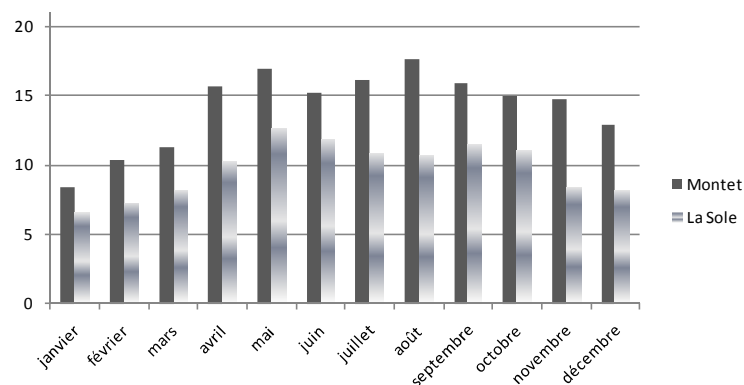


Evolution de la fréquentation moyenne journalière en 2018

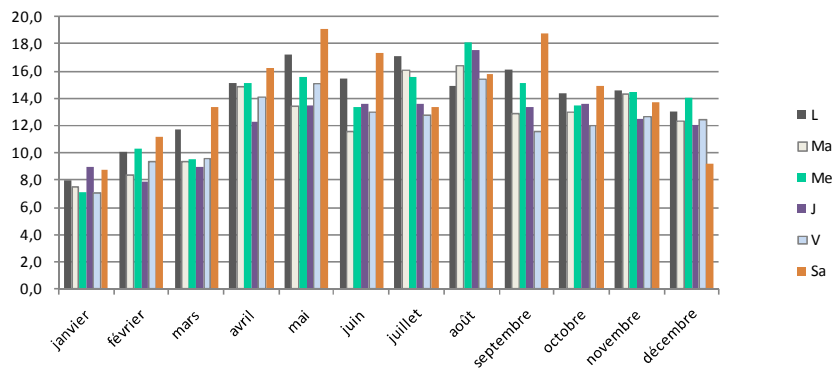


Sans comparaison des tonnages traités sur le site, on constate –en 2018– une fréquentation moyenne journalière importante : plus de 80 passages d’avril à décembre au Montet, et d’avril à octobre à La Sole.

Evolution de la fréquentation moyenne par heure en 2018

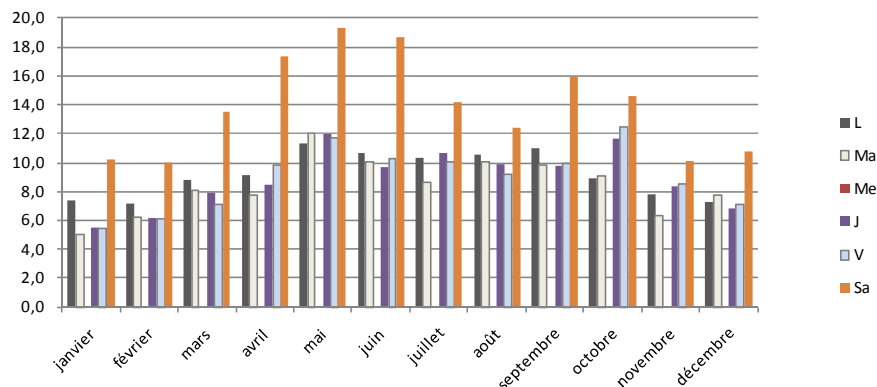


Fréquentation moyenne par jour au Montet - 2018



On note une affluence conséquente les lundi et samedi alors que les gardiens sont seuls pour gérer le site : accueil et orientation des usagers, tri des déchets et gestion des bennes. Et cela à minima les ¾ de l’année.

Fréquentation moyenne par jour à La Sole - 2018



Quantité et ratio global des déchets (volumineux et toxiques) collectés en déchèteries

Tonnages	Montet			La Sole			Les 2 sites		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Total Déchèterie	3272,8	3195,0	3108,0	686,1*	1101,4	1381,2	3958,9	4296,6	4489,3
Déchets volumineux ou encombrants	3042,5	2995,0	2927,9	621,7*	1030,1	1299,7	3664,2	4025,1	4227,6
D3E	196,5	171,5	150,0	49,0	54,8	64,2	245,6	226,2	214,3
Déchets toxiques	33,7	28,6	30,1	15,4	16,6	17,3	49,2	45,2	47,5

Ratio Kg/Hab	Les 2 sites			Données ADEME**		
	2016	2017	2018	France	Occitanie	Aveyron
Total Déchèterie	199,4*	220,1	233,4	202	235	199
Déchets volumineux ou encombrants	184,6*	206,2	219,8	195	229	191
D3E	12,4	11,6	11,1	5	5	6,3
Déchets toxiques	2,5	2,3	2,5	2	1	1,5

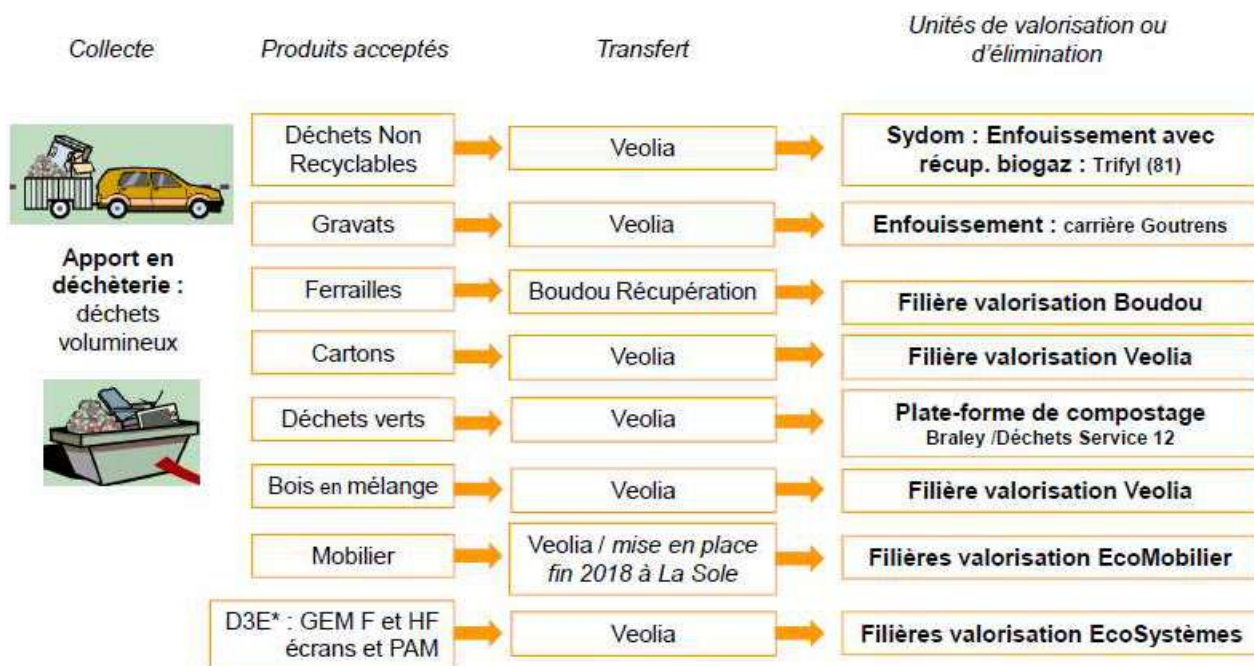
*Le ratio de la CCVL est biaisé en 2016 car les tonnages de gravats sont inconnus et ceux des déchets verts partiels.

** Chiffres Ademe – base SINOE - année 2015

Les quantités collectées en déchèteries comprennent les déchets des ménages et des activités professionnelles.

* Organisation de la filière des « encombrants »

Le schéma ci-dessous récapitule les déchets « encombrants » acceptés (hors déchets dangereux) sur les deux déchèteries, les repreneurs et les filières de traitement pour chaque matériau.



* déchets d'équipements électriques et électroniques : part gros appareils électroménager froid et hors froid, et part écrans et petits appareils ménagers

Répartition des quantités de déchets volumineux (hors déchets dangereux et déchets d'équipements électriques et électroniques) qui ont été collectées sur les déchèteries : déchets provenant des particuliers et des professionnels :

Déchets volumineux Tonnage	Le Montet			La Sole			Les 2 sites			Evolution 2017/18
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	
Gravats	714	635	552	NC	262	324	714	897	876	-2,4 %
Non Recyclables	579	573	601	207	225	270	786	798	871	9,1 %
Végétaux	801	837	848	157*	278*	351*	958	1115	1199	7,5 %
Ferraille	192	181	168	87	67	87	278	248	256	3,1 %
Cartons	120	123	116	26	25	35	146	149	151	1,8 %
Bois en mélange	303	307	282	145	172	222	448	479	504	5,3 %
Mobilier	334	340	360			11	334	340	371	9,2 %
TOTAL Collecté	3043	2995	2928	622	1030	1300	3664	4025	4228	
TOTAL Valorisé	2464	2422	2327	415	805	1030	2878	3227	3357	
Taux Valorisation	81,0 %	80,9%	79,5 %	66,7 %	78,1%	79,2 %	78,6 %	80,2%	79,4 %	

*Les chiffres relatifs aux tonnages de déchets verts collectés sur la déchèterie de la Sole sont partiels car les tontes de pelouse, feuilles et petites tailles sont gérées en interne : site de compostage de Mr Grialou à Almont Les Junies.

* Filière Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)

Le tonnage de déchets d'équipements électriques et électroniques collectés a globalement fléchi entre 2017 et 2018 de 12 tonnes (-5,4%), plus précisément on constate :

- au Montet : -12,5% (150 tonnes contre 171,4 en 2017),
- à La Sole : +17,2% (64,2 tonnes contre 54,8 en 2017).

En détail, les quantités recyclées et valorisées se répartissent comme suit

- Gros Electroménagers Froid et Hors Froid : 118 tonnes (traitées par PURFER FRICOM (13) ou Terecoval (73) et PRAXI EPUR Méditerranée (13)),
- Petits Appareils Ménagers : 67 tonnes (traitées par Veolia Triade Rousset (13)),
- Ecrans : 29 tonnes (traitées par Sibuet Env^t (73) ou GALLOO (28)).

Nos taux de collecte restent performants en comparaison avec les données suivantes : (base population INSEE 2016)

kg/hb/an	Collectivités locales			Distributeur s	Eco.Sociale Solidaire	Autres	TOTAL
	2016	2017	2018				
Le Montet	12,8	11,6	10,8				
La Sole	10,5						
Aveyron	10,8	10,4	10,3	1,1	0,2	0,6	12,3
Midi-Pyrénées	6,9	6,4	6,7	1,6	0,7	1,5	10,5
France	6,3	6,6	6,3	1,7	0,3	1,9	10,3
Milieu rural	10,4	9,9	9,9				
Milieu semi-urbain	7,6	7,4	7,0				
Milieu urbain	2,7	3,2	2,9				

Cette filière nous a permis d'économiser :

- 248 barils de pétrole brut,
- 1099 tonnes de CO₂,
- 7474 milliers de km parcourus en voiture.

* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Les deux territoires ont conventionné avec l'éco-organisme DASTRI pour la gestion de ce type de déchets depuis décembre 2013. L'organisation de la collecte des DASRI des patients en auto-traitement se déroule comme suit : les pharmacies distribuent les boîtes de collecte spécifiques avec leur traitement aux patients qui déposeront celles-ci une fois pleines soit en déchèterie, au Montet ou à La Sole, et dans les pharmacies volontaires (notamment celle de la Vitarelle à Decazeville). Les DASRI sont ensuite incinérés soit sur le site de Montauban soit à Toulouse.

Tonnage	Le Montet			La Sole			Les 2 sites			France	Occitanie	Aveyron
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2017		
	0,06	0,26	0,30	0,05	0,05	0,05	0,11	0,31	0,35	1036	106,5	4,8

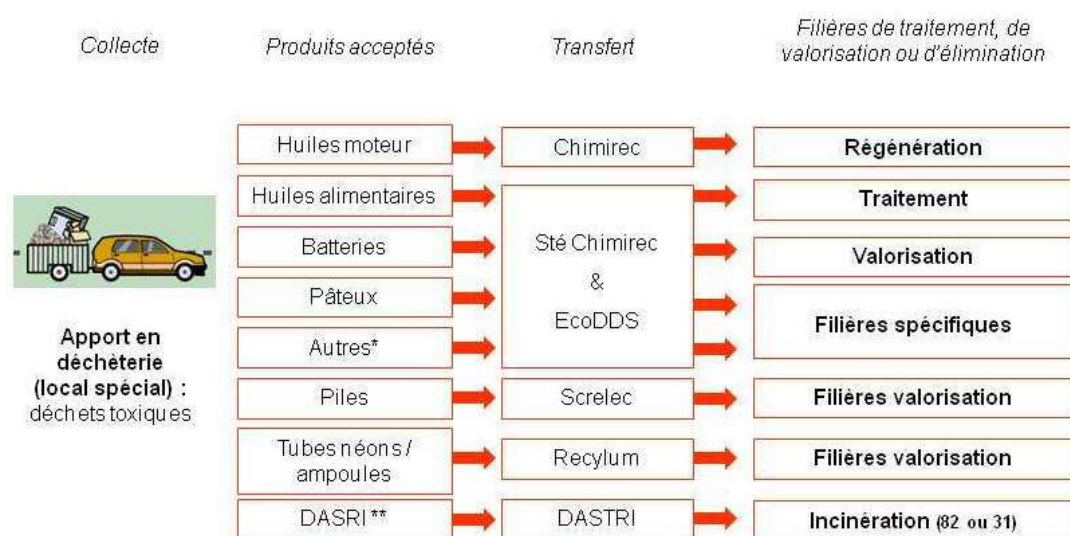
En 2017, le taux de collecte en Aveyron est de 89% à comparer avec celui national (81%).

Sur les 1036 tonnes de DASRI collectés en 2017, plus de 70% ont été valorisés énergétiquement.

Entre 2013 et 2017, ce sont près de 10 millions de boîtes à aiguilles qui ont été distribuées.

Le nombre de points de collecte s'est encore développé : 17081 points effectifs au 31/12/17 contre 15826 au 31/12/16. 93% de ces points de collecte sont des pharmacies et 6,4% des déchèteries / bornes au sein des collectivités.

* Organisation de la filière des déchets dangereux



* Solvants liquides, diluants, phytosanitaires, bombes aérosols, acides, bases, combustibles, filtres à huile, produits non identifiés

** déchets de soins piquants ou coupants des patients en auto-traitement

Déchets dangereux : pris en charge par éco-organismes ou prestataires

Tonnage	Le Montet			La Sole			Les 2 sites		Evolution 2017/18
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2017	2018	
Huiles Minérales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Huiles végétales	1,2	1,2	1,3	0,4	0,0	0,0	1,2	1,3	
Déchets de Soins	0,06	0,26	0,30	0,05	0,05	0,05	0,31	0,35	
Batterie	3,6	1,7	1,7	0,9	1,3	1,1	3,0	2,9	
Pâteux & autres DDS	10,5	8,3	7,8		3,5	4,7	11,7	12,5	+6,8 %
Néons /ampoules	0,4	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,6	
Radiographies	0,4	0,1	0,1	0	0,1	0,0	0,2	0,1	
Piles	0,8	1,3	0,7	1,1	1,3	1,2	2,7	1,9	
TOTAL	17,0	13,3	12,5	2,5	6,3	7,4	19,4	20,0	+4,0 %

Déchets dangereux : à la charge des collectivités

Tonnage	Le Montet			La Sole			Les 2 sites		Evolution 2017/18
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2017	2018	
Huiles Minérales	7,2	5,9	4,6	1,9	3,5	3,3	9,4	7,9	-15,4 %
Pâteux & autres DDS	9,5	9,5	12,8	11,1	6,9	6,6	16,4	19,4	+18,4 %
TOTAL	16,7	15,4	17,4	13,0	10,4	9,9	25,8	27,3	+5,9 %

Decazeville Communauté a eu à sa charge un peu plus de 27 tonnes de déchets dangereux en 2018, plus précisément les catégories huiles minérales et déchets toxiques (pâteux, produits phytosanitaires ou acides, ...) produits par les particuliers mais hors cadre ecoDDS ou par les professionnels.

Une consigne de tri supplémentaire a été mise en place sur la déchèterie de la Sole : tri des déchets toxiques issus du bricolage, jardinage, entretien de la maison, voiture, piscine ou appareils de chauffage. La part pris en charge par EcoDDS est cohérente, en pratique l'éco-organisme finance près de 50% de la collecte et du traitement de ces déchets. Ceci s'explique par le fait que certains fabricants ne paient pas l'éco-contribution à la filière de recyclage des déchets toxiques ménagers ainsi que la part de ceux provenant des activités professionnelles.

A ce jour, la collectivité n'a pas fixé de tarif pour la gestion des déchets toxiques des professionnels en déchèterie.

Les Déchets issus des activités économiques

Les déchets issus de l'activité économique sont collectés avec les déchets des ménages si leur nature est comparable et les quantités à collecter acceptable par le service. Ainsi les cartons de grande dimension ne peuvent être collectés en même temps que le recyclable car il bloque la chaîne de tri.

Le tonnage des déchets issus des activités économiques n'est pas quantifiable dans la mesure où ils sont collectés avec les déchets ménagers. De ce fait tous les ratios ramenés à l'habitant comportent un biais car ils intègrent les tonnages des professionnels.

La collecte se fait en bac ou sac perdu avec une dotation quantitative sur déclaratif du professionnel. Cette dotation sert de base pour la facturation de la Redevance Spéciale (sont soumis uniquement les professionnels produisant 680 litres et plus) en prenant en compte distinctement la part sacs noirs et celle pour les sacs jaunes. Pour ces mêmes raisons le vrac est interdit.

Les déchèteries acceptent les déchets des professionnels dans la limite de 10m³ par mois et pour des véhicules de moins de 3,5 tonnes. L'accès et le dépôt sont soumis à conditions financières.

Les Déchets des mairies (sur le Bassin Decazeville Aubin)

- ♦ Les déchets issus de l'entretien des espaces verts sont gérés par les communes. Les communes d'Aubin, Cransac et Viviez broient les déchets issus de l'égaleage in situ. La commune de Decazeville fait réaliser le broyage d'une partie de ses branchages (égaleage des platanes) en prestation.

Pour leurs autres déchets verts (tonte de pelouse, feuilles mortes) les communes disposent de leur propre filière (gestion en interne, agriculteur pour les tontes du stade Camille Guibert) mais peuvent accéder à la déchèterie dans les mêmes conditions que les professionnels.

- ♦ Les déchets issus du nettoyage des rues et espaces publics sont gérés par les communes et ensuite collectés pour partie avec les ordures ménagères résiduelles.

- ♦ Les déchets des marchés sont traités par chaque commune. La commune de Decazeville, par exemple, met des bennes à disposition pour le tri des déchets : séparation des cartons, cagettes en bois et déchets non recyclables. Les cartons et les cagettes sont ensuite apportés en déchèterie et valorisés via les bennes respectives. Quant aux déchets non recyclables, ils ont été évacués avec les ordures ménagères via le quai de transfert de Laromiguière. Les communes disposent chacune d'un badge pour accéder à ce quai de transfert et peuvent ainsi évacuer leurs déchets de marché et des cimetières.

Les déchets de l'assainissement collectif : station d'épuration de Viviez

Les boues de station d'épuration, environ 995 tonnes en 2018, ont été évacuées vers l'unité de compostage de SEDE Environnement à Casteron.

Récapitulatif et évolution des tonnages collectés sur Decazeville Communauté

				2016	2017	2018	2018 /17	
Population				19853	19517	19232	-1,5 %	
Déchets Ménagers et Assimilés	Ordures Ménagères et Assimilés	OM résiduelles	C1 & C2	4548	4538	4608	+1,6 %	
		Emballages recyclables	C1 & C0,5	813	833	861	+3,3 %	
		Emb. Valorisés		630	742 - 165	696 -157	-6,6 %	
		Refus de tri		200	271	292	+7,6 %	
		Papiers	AV	193	165	157	-4,8 %	
		Verre	AV	469	493	510	+3,5 %	
		Textiles	AV	90	87	91	+4,8 %	
	Total OMA			6112	6116	6227	+1,2 %	
	Déchèterie	Volumineux	AV	3664*	4025	4228	+5,0 %	
		D3E	AV	246	226	214	-5,3 %	
		D.Toxiques	AV	49	45	47	+5,0 %	
		Total Déchèterie			3959*	4296	4489	+4,5 %
		TOTAL DMA			10071*	10412	10716	
Taux valorisation %		OMA : sans déchèterie		22,6	21,6	20,8		
		DMA : avec déchèterie		45,2	46,3	45,9		

* Ces quantités ne comprennent pas le tonnage de gravats déposés à la déchèterie de La Sole car il n'est pas connu en 2016.

Tableau récapitulatif des ratios par flux collectés et selon la typologie d'habitat :

		OMR	Recyclables & Papier AV	Verre AV	Déchèterie hors gravats	Déchèterie	Tous Flux
Kg/ hab	Dkz Cté 2018	239,6	44,8 & 8,2	26,5	192,7	238,2	557,2
	Sydom Aveyron 2018	232,7	61,8	31,9	154**	199**	
	Occitanie 2015	282	53	30	167	235	616
	France 2015	261	47	29	148	202	568
	rural*	196	46	40	200		492
	mixte dom.rural*	200	50	37	235		543
	mixte dom.urbaine*	247	50	32	210		571
* données issus du référentiel coûts du SPPGD en 2014 - ADEME							
** données de 2015 - ADEME base SINOE							

LES COÛTS DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

A) Le coût facturé aux usagers en 2018

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le financement de la gestion des déchets se fait au travers de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, plus précisément la part facturée est incluse à la taxe foncière payée par les usagers. Le pourcentage appliqué par Decazeville Communauté en 2018 était de 10,5% (taux idem à 2017).

Pour rappel, l'ex Communauté de communes de la Vallée du Lot appliquait un taux de 12 %.

La Redevance Spéciale (RS)

La loi précise que les collectivités peuvent instituer la redevance spéciale auprès des activités professionnelles pour lesquelles elles réalisent la collecte et le traitement de leurs déchets assimilés aux ordures ménagères. Par contre les collectivités doivent définir les modalités d'application de cette RS.

Pour les professionnels, la tarification se base sur le volume de déchets collectés et traités avec un minimum (à partir de 680 litres de déchets par semaine).

Les deux déchèteries sont accessibles à tous les habitants Decazeville Communauté. Par contre les professionnels sont soumis à conditions financières (la carte d'abonnement et un tarif applicable selon le type de matériaux).

Professionnels CTTC

RS pour 100 litres :	E^t.privé	E^t.public
sacs noirs	3,00	2,00
sacs jaunes	1,7	1,7
Accès en déchèterie	50 € par an 8 € par passage	
Dépôt 1m ³ encombrants	31,80 €	
Dépôt 1m ³ déchets verts	17,00 €	
Dépôt 1m ³ bois	28,70 €	
Dépôt 1m ³ gravats	21,10 €	

Pour information, les tarifs de dépôts des déchets issus des activités professionnelles en déchèterie sont calculés en fonction des coûts réels d'enlèvement, de transport et de traitement.

Concernant les coûts unitaires de la RS, une tarification différenciée entre les OMR et les recyclables a été mise en œuvre en 2016 afin d'inciter les activités professionnelles au tri des déchets. De même le coût des ordures ménagères avait été réajusté afin de se rapprocher des coûts unitaires réels et de ne pas faire peser cette charge sur les foyers ménagers.

B) Le coût unitaire des principales prestations rémunérées en 2018 :

Flux déchets	Prestataire	Nature prestation	Type prestation	€ HT Dkz Cté	
Verre AV	Sté Carcano	Collecte colonnes à Verre	contrat	53,00	la tonne
Papiers AV	régie	Collecte colonnes JRM	-	régie	la tonne
OMR	Calsat	Transfert des ordures ménagères résiduelles	convention avec Sydom	45,20	la tonne
	Trifyl	& Stockage	Compétence Sydom	79,35	
Recyclables secs des OMR	Calsat	Transfert des emballages	Convention Sydom	17,60	la tonne
	Syded	Tri des emballages avec traitement des refus de tri	Convention Sydom	30,0*	la tonne
Déchèterie	Boudou Récupération	Enlèvement & Rachat métaux	Contrat	0,00 120,00	la tonne

Déchèterie	Veolia	Location d'une benne (Montet) & Enlèvement & Stockage des gravats	Contrat	57,00 122,00 7,50	par mois par benne la tonne
		Enlèvement & Traitement bois		126,00 70,00	par benne la tonne
		Enlèvement & Traitement des végétaux		133,00 35,00	par benne la tonne
		Enlèvement & Rachat carton		125,00 43,50	par benne la tonne
		Enlèvement & Traitement mobilier	Compétence Sydom	0,00	
	Veolia	Location d'une benne (Montet) Enlèvement encombrants	contrat	69,00 282,00	par mois par benne
	Trifyl	Stockage encombrants	Compétence Sydom	69,00	la tonne
	Sté Chimirec	Enlèvement et traitement DMS	contrat	20,1 K€ TTC pour 27,3 tonnes	

*Ce coût prend déjà en compte les recettes Eco Emballages liées à la revente des matériaux issus de la collecte sélective et des ratios de matériaux livrés aux filières de reprise.

C) Bilan des coûts du service gestion des déchets sur Decazeville Communauté en 2018

Tableau récapitulatif des coûts aidés selon la typologie d'habitat : données 2014 - ADEME

		OMR	Recyclables	Papier AV	Verre AV	Déchèterie	Tous Flux
€HT/ hab	Dkz Cté 2018	68,4	12,7	0,5	1,2	23,4	106,2
	France 2014	56	9		2	20	93
	rural	46	3		1	23	76
	mixte dom.rural	46	5		1	25	79
	mixte dom.urbaire	53	7		1	22	89
€HT/ tonne	Dkz Cté 2018	273,8	271,4	57,8	43,8	119,4	198,9
	France 2014	227	185		54	114	174
	rural	231	53		25	115	156
	mixte dom.rural	235	97		29	109	153
	mixte dom.urbaire	212	127		34	113	157

Les coûts spécifiés pour la collectivité ont été déterminés à partir du bilan financier du service Ordures Ménagères retranscrit au travers de la matrice compte coût dont le remplissage est réalisé à partir d'un référentiel édité par l'ADEME. Cette matrice traduit les coûts du service collecte des déchets par flux de déchets et par poste en différenciant les charges et les produits. Son remplissage est réalisé à partir du compte administratif du service mais y sont affectées uniquement les dépenses et recettes relatives à l'année spécifiée. Pour cela, il est nécessaire de retrancher ou d'ajouter des éléments relatifs à l'année N-1 ou N+1 ainsi que d'incorporer des données extracomptables (notamment une partie des personnes contribuant au fonctionnement du service ordures ménagères qui n'est pas comptabilisé à ce budget).

Le tableau suivant présente la matrice compte coût identifiant les charges/ dépenses pour chaque flux de déchets ainsi que par poste :

A noter : les montants de charges de structures figurant dans la matrice (hors flux déchèteries) sont incomplets car les montants du loyer, frais d'électricité/ eau/ téléphone du centre technique pour le service ordures ménagères ne sont pas identifiés. Par contre sont intégrés les frais de personnel des autres services de la collectivité contribuant au fonctionnement du service Ordures Ménagères.

Année 2018		FLUX DE DECHETS						2018
Montants en € HT		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM	Verre AV	Papiers AV	Déchèteries Montet & Sole	Textiles Linge Chaussures AV	
Population desservie adhérente		-	-	-	-	-	-	19 232
Tonnage collecté de la collectivité		4 608	861	510	157	3 614	91	9 840
Charges	Charges de structure	86 179,94	33 258,82	2 266,20	569,57	27 000,42	6,18	149 281,1
	Communication	4 480,13	950,51	3 995,66	152,75	3 906,61	88,89	13 574,5
	TOTAL ch. Fonctionnelles	90 660,07	34 209,33	6 261,85	722,31	30 907,03	95,06	162 855,7
	Prévention	1 142,80	213,47	126,43	38,96	896,23	22,67	2 440,6
	Collecte et pré-collecte	583 841,67	152 138,63	31 404,72	8 319,56	173 045,36	0,00	948 749,9
	Pré-collecte	41 678,01	32 379,73	4 386,38	1 918,86			80 363,0
	Collecte	542 163,67	119 758,89	27 018,34	6 400,70	173 045,36		868 387,0
	Transfert/ transport	174 339,02	18 369,64			95 390,95		288 099,6
	Traitement des déchets non dangereux	411 607,54	31 580,99	1 161,50	0,00	187 847,23	0,00	632 197,3
	Tri / conditionnement		29 619,90			3 185,05		32 805,0
	Compostage					75 471,06		75 471,1
	Valorisation					35 288,40		35 288,4
	Stockage (Déchets Non Recyclables)	401 109,00				59 101,93		460 210,9
	Gestion des Inertes					6 567,38		6 567,4
	Enlèv. et traitement des déchets dangereux					18 229,46		18 229,5
	Autres charges			1 554,83				1 554,8
	TOTAL ch. Techniques	1 170 931,03	202 302,73	34 247,47	8 358,52	475 409,23	22,67	1 891 271,7
	TOTAL CHARGES	1 261 591,10	236 512,06	40 509,33	9 080,83	506 316,26	117,74	2 054 127,32
Produits	Ventes de produits et d'énergie	0,00	0,00	12 637,45	0,00	41 128,70		53 766,1
	Matériaux			12 637,45		41 128,70		53 766,1
	Compost							0,0
	Prestations à des tiers							0,0
	Autres produits	129,27				55,40		184,7
	TOTAL prod. Industriels	129,27	0,00	12 637,45	0,00	41 184,10	0,00	53 950,8
	Tous soutiens accordés par les sociétés agréées		2 884,80	5 556,60		33 592,66	975,85	43 009,9
	Reprise des subventions d'investissement ("amortissement")							0,0
	Subventions de fonctionnement & comm°			0,00				0,0
	Aides à l'emploi (Ambassadeur du tri)							0,0
	TOTAL Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0
	TOTAL PRODUITS	129,27	2 884,80	18 194,05	0,00	74 776,76	975,85	96 960,7
Autres infos	Contribution des usagers	1 545 726,66	286 490,08	23 539,46	9 579,00	458 261,27	-905,19	2 322 691,3
	TEOM	1 330 663,92	246 443,73	23 539,46	9 579,00	455 213,17	-905,19	2 064 534,1
	REOM							
	Redevance spéciale	215 062,73	40 046,35			3 048,10		258 157,2
	Contributions des collectivités adhérentes							
Montant de la TVA acquittée		81 740,46	11 605,32	3 615,64	1 034,53	46 002,31	4,28	144 002,5
Total "PRODUITS & Autres Infos"								2 419 652,0

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM	Verre AV	Papiers AV	Déchèteries Montet & Sole	Textiles Linge Chaussures AV	Total 2018
Coût complet = total charges	1 261 591,1	236 512,1	40 509,3	9 080,8	506 316,3	117,7	2 054 127,3
Coût technique = C.complet - Recettes Industriels	1 261 461,8	236 512,1	27 871,9	9 080,8	465 132,2	117,7	2 000 176,5
Coût partagé = C.technique - Soutiens	1 261 461,8	233 627,3	22 315,3	9 080,8	431 539,5	858,1	1 957 166,6
Coût aidé TTC = C.partagé - Aides	1 343 202,3	245 232,6	25 930,9	10 115,4	477 541,8	853,8	2 101 169,1
montant des contributions	1 545 726,7	286 490,1	23 539,5	9 579,0	458 261,3	905,2	2 322 691,3

coût complet correspond à l'ensemble des charges fonctionnelles (charges personnel extra comptable, location immo.)
et des charges techniques (liées à la collecte, transport, traitement des déchets)

recettes industrielles : recettes provenant de la revente des matériaux

Soutiens : recttes des sociétés agréées (Eco-Emballages) liées aux performances de tri

Aides : ce sont les subventions perçues par la collectivité (CG, Ademe, ...) et les soutiens liés à la communication (Eco-Emballages)

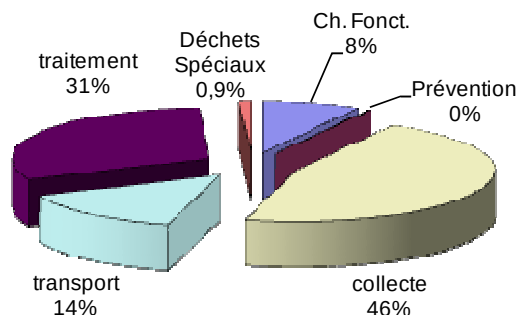
coût aidé : déduction de l'ensemble des recettes (subventions / soutiens/ revente des matériaux) à l'ensemble des charges
(frais de fonctionnement / personnel / collecte et traitement)

coût par habitant (contributions prises en compte) : €TTC / hab

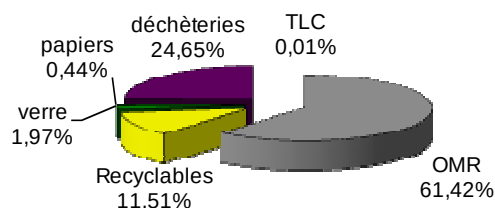
120,77

Les graphiques suivants ont été établis à partir des chiffres de la matrice compte coût présentée ci-dessus (€HT) :

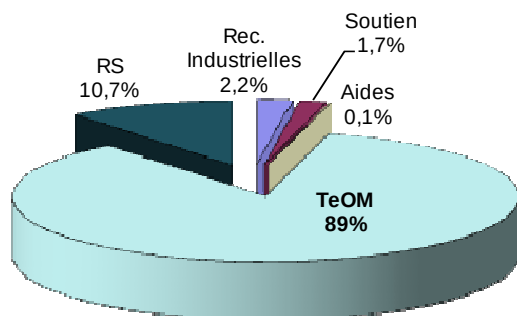
Dépenses de fonctionnement 2018 : 2054 k€



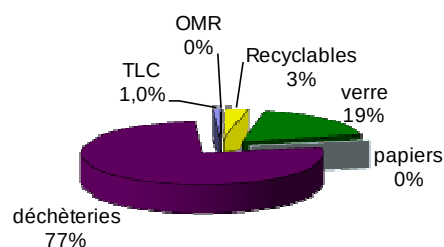
Répartition des dépenses de fonctionnement par flux - 2018



Recettes fonctionnement 2018 : 2420 k€



Répartition des aides / soutiens / produits industriels par flux en 2018 : 97 k€



Evolution du mode de financement du service de gestion des déchets :

Suite à la fusion des 2 collectivités au 1^{er} janvier 2017, les élus ont du harmonisé le mode de financement du service de collecte et traitement des déchets sur les 12 communes. Le choix s'est porté sur la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TeOM) plus aisée pour recouvrir le financement du service auprès des usagers.

La Redevance Spéciale (RS) a été maintenue auprès des activités professionnelles. Celle-ci a été harmonisée sur les deux territoires au 1^{er} janvier 2018 notamment pour les tarifs. Plus précisément elle s'applique aux établissements publics et privés produisant 680 litres de déchets et plus ou exonérés de TeOM mais utilisant les services de collecte des déchets de Decazeville Communauté, ainsi qu'aux mairies.

LE PERSONNEL

Les collectes d'ordures ménagères et des recyclables sont assurées en régie ainsi que le gardiennage des déchèteries.

En 2018, le service collecte est organisé comme suit

- une responsable du service (partie début septembre et remplacée début décembre) ;
- une technicienne assure le suivi des collectes et des déchèteries avec l'agent de maîtrise, accomplit le suivi administratif et financier avec la responsable du service, l'établissement des factures de la redevance spéciale auprès des professionnels, intervient à la demande des écoles ou autres structures pour des interventions de communication sur la prévention et la gestion des déchets ou visites des déchèteries ;
- un agent de maîtrise qui suit l'entretien du matériel de collecte, effectue la maintenance des contenants de collecte et responsable des agents de collecte et déchèteries (occasionnellement remplace un chauffeur des collectes ou gardien de déchèterie) plus 12 agents :
 - o 4 chauffeurs principaux,
 - o 2,75 ripeurs / chauffeurs remplaçants,
 - o 2,25 ripeurs,
 - o 1 agent assurant les remplacements et doublon de déchèteries sur toute l'année,
 - o 2 gardiens titulaires pour les deux déchèteries.

La collecte des déchets nécessite 12 agents. Quatre équipes constituées d'un chauffeur et de deux ripeurs collectent le matin dès 5h30 du lundi au vendredi. Le vendredi en semaine paire, seules 3 équipes assurent la collecte de déchets soit la nécessité de 9 agents.

Un roulement est réalisé au niveau des ripeurs ainsi que des chauffeurs remplaçants.

Les jours fériés ne sont pas travaillés mais un rattrapage ou un modelage des tournées est réalisé pour les circuits collectés une fois semaine pour les ordures ménagères et tous les 15 jours pour les emballages à trier afin de ne pas occasionner trop de débordements. De même au besoin, des collectes de recyclables peuvent être supprimées hormis celles effectuées tous les 15 jours au profit des collectes ordures ménagères.

Les circuits de collecte ont été définis de manière à ce que les agents réalisent leurs 36 heures dans la semaine.

Au cours de l'année 2018, il y a eu des mouvements de personnel dans le service collecte : un agent est parti au sein du service des eaux début avril et un chauffeur/ ripeur a été embauché en suivant.

Les remplacements des agents de la collecte liés aux :

- 436 jours de congés,
- 124 jours de maladie dont 1 agent à mi-temps thérapeutique de janvier à mi-juin 2018,
- 39 jours suite à des congés familiaux, syndicaux, formation et concours,
- 20 jours de lavage des bacs ;

nécessitent l'emploi de l'équivalent de 5,4 ETP. Pour cela, la collectivité a eu recours à 6602 heures par l'intermédiaire de l'association Chorus, du personnel saisonnier (plusieurs jeunes ont effectués globalement 34 semaines à la collecte pour renforcer le service de juin à fin août et 15 semaines en déchèterie).

Autre personnel contribuant au fonctionnement de ce service :

D'autres personnes de la Communauté de communes contribuent au fonctionnement administratif de ce service mais ne sont pas affectées au budget OM. Cela représente presque 1 équivalent temps plein :

- Une personne d'un autre service assure la collecte des bornes apport volontaire pour les papiers (une collecte par mois pour les 11 points de collecte de l'ex-Bassin Decazeville Aubin et une fois par trimestre pour les 23 points de collecte de l'ex-Vallée du Lot), cette même personne réalise aussi des réparations sur les véhicules de collecte des déchets ou le polybenne, ainsi que le vidage des bennes de déchets verts vers le site de méthanisation ou la plateforme de compostage,
- La responsable du service (20%) et la personne assurant le secrétariat (10%, cette dernière assure aussi la vente des tickets déchèterie pour les professionnels et des composteurs), le service financier (3 agents : 11 % du nombre de mandats émis), les ressources humaines qui assure le suivi du personnel (2 agents : 15 % des agents de la collectivité), le directeur de la Communauté de Communes, l'accueil général de la communauté, la chargée de communication.

LES MESURES DE PREVENTION (REDUCTION DES DECHETS)

Decazeville Communauté n'est plus engagé dans un programme de prévention en partenariat avec l'ADEME, seules les actions emblématiques sont suivies plus particulièrement l'aspect communication.

☞ La réduction à la source : le compostage des déchets organiques

Les deux territoires composant Decazeville Communauté vendent des composteurs depuis leur création. A ce jour, ce sont environ 1852 composteurs individuels qui ont été distribués auprès des foyers des 12 communes.

Les écoles ou les habitants résidant en habitat collectif souhaitant mettre en pratique le compostage peuvent bénéficier de l'appui technique de l'ambassadrice du tri et prévention des déchets de Decazeville Communauté.

Les scolaires sont également sensibilisés. Ainsi l'école de Livinhac le Haut (avec une intervention en classe), le collège de Cransac et le lycée d'Aubin nous ont sollicités pour leur fournir des composteurs.

☞ La réduction à la source : le Stop Pub pour les Imprimés Non Sollicités

Les Imprimés Non Sollicités recouvrent les publicités et papiers non adressés déposés dans les boîtes aux lettres. Pour les personnes ne souhaitant pas les recevoir, il suffit d'apposer un « Stop-Pub ».

Des autocollants spécifiques sont à demander auprès de l'accueil de la Communauté de communes ou des mairies.

☞ Dans la collecte et le transport

L'organisation des diverses collectes sélectives ainsi que les conventions avec les éco organismes ont permis de réduire les quantités de déchets enfouis en valorisant plus de matériaux.

De même des partenariats avec des acteurs locaux sont développés pour gérer notamment les déchets verts :

- la pelouse / feuilles mortes et petits branchages issus de la déchèterie de La sole sont orientés vers une plateforme de compostage à Almont Les Junies,
- les tontes de pelouse « fraîches » du stade du château de Lagriffoulière à Flagnac sont déposées à la plateforme de méthanisation à Saint Santin de Maurs.

COMMUNICATION ET RELATIONS AUX USAGERS

La communication de proximité auprès des usagers est réalisée par le biais des guides disponibles à l'accueil de la Communauté de communes ou sur le site internet, l'édition de bulletin du service environnement (1 édition fin 2018 mais distribuée dans les boîtes aux lettres en janvier 2019), l'intervention de la technicienne en matière de tri et de prévention des déchets (à la demande des écoles ou autres structures, réalisation de documents spécifiques pour les usagers disposant de location de logements ou pour les mairies (bulletin communal ou autre), mais aussi les agents de collecte ou les gardiens de déchèterie, les personnes de l'accueil des services de la communauté de communes.

Au cours du deuxième semestre de 2018, un clip d'une dizaine de secondes faisant la promotion du recyclage des emballages en verre, a été réalisé et diffusé à compter du 23 octobre (pour une période de 6 mois) au cinéma la Strada de Decazeville.

- **La distribution des sacs poubelles sur l'ex-Bassin Decazeville Aubin**

La distribution des sacs poubelles est l'occasion de réaliser des animations sur le tri sélectif et de répondre aux interrogations de la population.

L'exposition la plus explicite et appréciée des habitants est la visualisation des déchets recyclables qui doivent être mis dans le sac jaune et des erreurs de tri récupérées au centre de tri et qui doivent être mises dans le sac noir.

Le bilan chiffré des personnes qui se sont venues retirer leurs sacs en janvier/ février 2018 est indiqué dans le tableau ci-après :

<i>Nb usagers</i>	Aubin	Cransac	Decazeville	Firmi	Viviez
Particuliers	906	644	1527	846	433
Professionnels	39	31	113	22	11

Cette distribution s'étale sur 4 semaines et est préparée l'année précédente (commande des sacs, coordination avec les communes pour la réservation des salles, information dans la presse, sur le site internet, ...).

- **Interventions / Visites réalisées en 2018**

L'ensemble des visites dans le cadre scolaire est précédé d'au moins une intervention en classe pour expliquer le travail du service collecte des déchets de la communauté de communes et la gestion des déchets sur le territoire avec une mise en pratique du tri pour les élèves afin de visualiser les emballages recyclables et ceux non recyclables.

Installation	Type de visiteurs	Nombre de visiteurs
Intervention tri	CM1 CM2 de l'école de Livinhac le haut Groupe du ASLH de l'école de Livinhac le haut	50
Déchèterie du Montet	Une dizaine d'adultes de STRATEGIES à Decazeville	10
Déchèterie de Flagnac		
Centre de tri de Figeac	CM1 CM2 de l'école de Livinhac le haut Et un groupe d'adultes avec Mme REMES	40
Intervention CPIE	Cycle 3 : écoles d'Agnac, Almont Les Junies et Aubin	67
Centre de tri de Millau	CM1 CM2 école Jules Ferry d'Aubin	22

Les écoles ont également la possibilité de solliciter directement le CPIE et le SYDOM Aveyron.